

L. D.

# CONTRIBUTION A LA GUERRE ALLEMANDE

par la destruction et le pillage systématiques  
des pays occupés,  
par l'empoisonnement de l'adversaire,  
par la réduction en esclavage de la population  
civile et le rapt des femmes

---

Extrait du Journal de Clunet 1917 (44<sup>e</sup> année, 3<sup>e</sup> livraison), p. 949-990.

---

PARIS

MARCHAL ET GODDE

Libraires de la Cour de Cassation, 27, place Dauphine

1917



Contribution à la guerre allemande par la destruction et le pillage systématiques des pays occupés, par l'empoisonnement de l'adversaire, par la réduction en esclavage de la population civile et par le rapt des femmes.

BIBLIOGRAPHIE. — Edouard Clunet, la guerre allemande par la combustion, l'asphyxie et l'empoisonnement de l'adversaire, 1 br. Paris 1915. — Consult. Clunet, p. 166, 269, 307, 493, 865, 988. — Ibid. 1916, p. 128, 739, 742, 1037. — Louis Renault, Clunet 1915, p. 7 et p. 373. — L. D. Sanctions à établir contre les crimes allemands, Clunet 1917, p. 125 et les sources, p. 138.

La dévastation systématique, Journal des Débats, 21 mars 1917. — Jean Herbette, Dites que l'ennemi paiera, l'Echo de Paris, 21 mars 1917. — Maurice Barrès, Désignons des villes otages, id., 21 mars 1917. — Les sanctions nécessaires, Le Temps, 27 mars 1917 ; le désert allemand, ibid., 29 mars 1917. — G. Montorgueil, les semeurs de haine, l'Eclair, 24 mars 1917. — Polybe, la guerre aux civils, le Figaro, 29 mars 1917. — P. Albin, Parlons-en toujours, la Petite République, 30 mars 1917. — F. Engerand, les Châtiments nécessaires, le Figaro, 30 mars 1917. — Ch. Humbert, Préparons nos représailles, le Journal, 1<sup>er</sup> avril 1917. — Polybe, les Justes lois, le Figaro, 2 avril 1917.

Cf. Proposition d'une Haute Cour de justice des Alliés, Clunet 1917, p. 1121.

Les communiqués officiels suivants indiquent les refoulements de l'armée allemande, dès la seconde quinzaine de mars 1917, dans les régions par elle envahies dans le nord-ouest de la France et sa conduite en abandonnant les territoires occupés :

« Au nord de l'Avre, notre cavalerie est entrée, ce matin, dans Nesle.

Au nord-est de Lassigny, nous avons réalisé, à l'heure actuelle, une avance de plus de 20 kilomètres en profondeur dans la direction de Ham.

Plus au Sud, notre cavalerie et nos détachements légers, longeant la vallée de l'Oise, ont occupé Noyon, ce matin, vers dix heures. — (Communiqué français, 8 mars 1917, 11 h. soir.)

Nous avons occupé Nesle, Chaulnes et Péronne. Refoulant

les arrière-gardes ennemies, nos troupes ont effectué, au cours des dernières vingt-quatre heures, une progression de plusieurs kilomètres. — (18 mars 1917, 8 h. 45 soir.)

L'envoyé spécial de l'agence Havas, donne sur Noyon les détails qui suivent :

Dans la destruction totale du faubourg d'Arras au faubourg de Péronne, en passant par toutes les rues du centre, rues Gambetta, de Rouen, de Péronne et tant d'autres dont les noms ont disparu avec les édifices, nous avons vainement cherché un monument intact ; ceux qui n'étaient pas écroulés flambaient et menaçaient à chaque instant de s'effondrer sur nous. Nos yeux pleuraient autant par émotion que par l'action de la fumée. De pauvres choses d'intérieur, des livres, des lettres encombraient les chaussées. Un registre liché par le feu tombe à mes pieds et je lis : « Répertoire à l'usage de M<sup>e</sup> Cossart, notaire, pour commencer le 26 janvier 1870. » Quelle coïncidence !

Les Allemands ne se sont pas contentés de voler, de piller, d'incendier ; ils ont voulu faire de l'esprit.

Sur le balcon du ravissant hôtel de ville, qui porte encore sa date de naissance « 1610 » et dont seule la façade subsiste pendant que l'intérieur brûle encore, les Boches ont dressé un mannequin ; ils ont pris dans une salle de la mairie un tableau représentant l'ancien président du Conseil français Waldeck-Rousseau : ils en ont découpé la silhouette, l'ont drapée dans la toile et mis le tout sur le balcon.

Sur la place de l'Hôtel-de-Ville, où s'élevait le monument du général Faidherbe, ils ont volé la statue pour utiliser sans doute le bronze et ont mis à sa place un tuyau de poêle dont ils ont dirigé une extrémité vers le front britannique.

Voilà à quoi se sont abaissés les Allemands dans leur retraite.

D'autre part, M. Beach Thomas, correspondant de guerre du *Daily Mail*, écrit :

J'apprends à l'instant même que tout l'horizon est en feu, de Bucquoy aux villages situés à l'est de l'Oise. Les Allemands se replient en toute hâte, emmenant toute leur grosse artillerie et ne livrant que quelques actions d'arrière-garde de peu d'importance. Derrière eux, rien ne subsiste. Plus de trois cents villages ont été brûlés à ras du sol. Un pillage méthodique a consommé la ruine des malheureuses populations. Il ne reste ni une poule, ni un chien. *Les puits sont empoisonnés, surtout dans les environs de Péronne, avec*

*d'arsenic et autres drogues malfaisantes* (1). Jamais ces ar-

(1) L'empoisonnement des sources compte déjà au nombre des moyens militaires employés par les Allemands contre leurs adversaires en Afrique, pendant cette guerre.

Le gouvernement anglais vient de rendre publique une importante série de documents « relatifs aux atrocités et aux violations du droit de la guerre commises par les Allemands en Afrique. » Le comité de l'Afrique française en publie à son tour la traduction dans son bulletin l'*Afrique française*. On y trouve les rapports du brigadier général Dobell, commandant les forces alliées au Cameroun ; du lieutenant-colonel Mayer, commandant les troupes françaises dans la même région, et du lieutenant-colonel Brisset, commandant la colonne du Cameroun nord. On y trouve aussi la correspondance échangée entre le général Botha, commandant en chef des troupes en campagne de l'Union de l'Afrique du sud, avec l'officier allemand Franke, commandant les troupes allemandes dans l'Afrique allemande du sud-ouest, et avec le gouverneur allemand Seitz.

Ces différents documents acquièrent une valeur juridique par les précautions qui ont présidé à leur constitution. Les témoignages ont été recueillis aux sources les plus sûres et scrupuleusement contrôlés. Dans le Cameroun, la sauvagerie des Allemands a été poussée à l'extrême. Ils ont incendié les villages, tué hommes, femmes et enfants en tas, comme au hasard. Tout indigène coupable de ne pas avoir fui devant les troupes anglaises et françaises était passé par les armes. Les auxiliaires noirs des militaires allemands faisaient usage des flèches empoisonnées et du coupe-coupe. Les militaires allemands eux-mêmes utilisaient des balles explosives. Les rapports des médecins sont des documents tragiques que viennent souvent appuyer des photographies. Les victimes de la férocité allemande, qu'ils ont essayé d'arracher à la mort, portaient parfois jusqu'à quinze blessures lesquelles sont énumérées et scientifiquement décrites. Enfin les troupes allemandes faisaient feu sur les ambulances anglaises chaque fois qu'elles en trouvaient l'occasion.

Dans le sud-ouest africain allemand, les faits révélés par la correspondance du général Botha avec les chefs militaires et civils allemands sont particulièrement significatifs. Les Allemands, devant céder le territoire, empoisonnaient l'eau des puits. Le général Botha croit devoir exposer ces faits à l'officier Franke, comme constituant une violation à l'article 23 du règlement de la Haye. Ce soldat parle à son ennemi en soldat, noblement :

« Je suis convaincu que la prochaine campagne sera con-



tistes en kultur n'avaient poussé si loin la perfection de leurs procédés. On ne saurait, en vérité, faire mieux. (« Journal des Débats », 20 mars 1917, p. 1., col. 5).

« duite avec la plus grande vigueur par les soldats des deux « partis, et avec l'énergie que chaque pays attend de ceux qui « combattent pour lui, mais j'ose espérer que vous désapprou- « verez sévèrement la continuation d'une pratique aussi dégra- « dante que celle ci-dessus mentionnée. »

Il faut lire après cela la réponse de l'officier allemand. La convention de la Haye n'a pas été violée. On a simplement voulu rendre l'eau inutilisable. On l'avait d'abord salée ; mais comme cela n'était pas suffisant, on recourut « à des immersions de *copper dip* (littéralement, dit le traducteur, bain de cuivre) et l'on découvrit par l'usage de cette substance tout ennemi occupant la ville ne pouvait compter pendant quelque temps que sur l'eau apportée d'ailleurs ». Mais « comme cette méthode ne pouvait empêcher que par négligence on ne consommât cette eau, des « avis » furent apposés à chaque point d'eau ainsi traité, et par ce moyen, toute possibilité de porter atteinte à la santé de l'ennemi par un moyen non chevaleresque fut conjurée. » Naturellement, jamais les troupes anglaises ne virent aucun de ces « avis ». Au surplus, comme le fit de nouveau remarquer le général Botha, cette « précaution », si elle avait été prise, n'eût point changé le caractère de la mesure barbare adoptée par le commandement des troupes allemandes.

Le capitaine allemand Kruger avait, plus tard, donné cet ordre écrit, qui fut trouvé par les troupes anglaises aux avant-postes :

« La patrouille de Gabid a l'ordre de contaminer à fond avec « maladie la mine Ida. S'approcher de Swakop et de la mine « Ida et n'y plus faire d'eau.

Le 22 mai 1915, nouvelle lettre du général Botha au gouvernement allemand :

« A la ferme Bulsbout, sur la rivière Swakop, le 1<sup>er</sup> mai 1915, « à l'occasion de la dernière avance de mes troupes, l'eau des « deux puits essayée par les chimistes expérimentés — dont les « services sont nécessaires dans toutes les fractions de nos « troupes à raison de l'empoisonnement systématique pratiqué « par les troupes de Votre Excellence — donna une forte « réaction arsenicale. L'eau de ces puits était donc dangereuse « pour la vie humaine, et sans doute si elle eût été utilisée pour « la boisson avec sa forte teneur de poison — ce qui à un « moment ou à l'autre pouvait se produire — le résultat eût « été la mort de quelques-uns de mes soldats.

« Bien que la mort de soldats de l'Union par poison ne

L'Agence Havas communique de Londres le 30 mars 1917 :

Un correspondant anglais sur le front britannique télégraphie le 29 mars 1917 :

« Un agent allemand a été capturé dans les lignes anglaises. Il était porteur de préparations bactériologiques qu'il avait ordre de mêler à la nourriture des chevaux ou d'inoculer aux chevaux en leur égratignant les naseaux au moyen d'un fil de fer trempé dans ces préparations. »

On mande de New-York au « Daily Telegraph » :

« Dans les bureaux de la Croix-Rouge de Philadelphie, on a découvert que les pansements avaient été imprégnés de poisons par un agent allemand. D'autres pansements avaient été remplis de verre pilé ». (1)

« puisse avoir aucune influence sur cette campagne, je crois « une fois de plus de mon devoir de demander à Votre Excel- « lence d'examiner si de pareilles méthodes sont politiques ; « qu'elles soient inhumaines, cela n'est pas douteux.

« Que répond Seitz, gouverneur impérial ? Il se réfère à la réponse faite déjà par l'officier allemand Franke : Il n'y a pas violation des lois de la guerre ; si l'on empoisonne l'eau, c'est seulement pour empêcher l'ennemi de boire. Quant aux constatations faites à la ferme Bulsbout le 1<sup>er</sup> mai 1915, le fait d'empoisonnement des puits ne saurait être mis à la charge des troupes allemandes. C'étaient évidemment les Anglais ou les Français qui tentaient de s'empoisonner eux-mêmes... » (Le Temps, 13 février 1917, p. 3.)

Cf. l'ingénieux empoisonnement par les Allemands de tranchées livrées à l'adversaire, Clunet 1916, p. 740.

(1) Dans un télégramme publié récemment, le correspondant du New York World en France annonçait que des chirurgiens de l'armée française étaient persuadés que les Allemands avaient inoculé la tuberculose aux habitants, hommes, femmes et enfants du territoire évacué à l'ouest de Saint-Quentin.

Pour avoir à cet égard une opinion indépendante autorisée, le World prescrivit à M. Eyre, son correspondant, d'obtenir les services d'un pathologiste américain d'une autorité incontestable pour faire une enquête à ce sujet.

M. Eyre s'assura les services du docteur Theodore Pesse, le très distingué praticien de Boston, dont le rapport, publié aujourd'hui, confirme l'opinion que les Allemands ont fait, de propos délibéré, des tentatives pour répandre la tuberculose en France. (Londres, 10 avril 1917. De New-York au Daily Telegraph).



Les préfets du Doubs, de la Meuse et de la Somme etc. mettent en garde leurs administrés contre le jet par les aviateurs allemands dans les lignes françaises et anglaises de produits de confiserie, objets de toilettes, jouets, etc., empoisonnés ou ingénieusement contaminés de germes de maladies infectieuses. (V. Annexe I, infra, p. 959).

A l'empoisonnement méthodique des combattants, animaux compris, les Allemands ont ajouté la dévastation et le pillage :

« Le nombre de bourgs et villages délivrés par nous depuis trois jours se monte actuellement à une centaine. Beaucoup de localités ont été *dévastées* et *pillées* odieusement par l'ennemi (1). Des milliers d'habitants que les Allemands n'ont pu évacuer viennent au-devant de nos soldats. » (Communiqué officiel du 19 mars 1917, 14 heures « Journal officiel » de la R. F. 20 mars 1917, p. 2.249, col. 1).

Et dans le même ordre de systématisation destructive :

— « Au nord-est de Crouy, nos éléments avancés ont progressé le long de la route de Maubeuge. Dans la journée, une vingtaine de villages et bourgs nouveaux ont été délivrés. L'ennemi, avant de se retirer, a *dévasté* le pays. Les *arbres fruitiers* ont été *coupés* ou *arrachés*, les *champs bouleversés* par des mines, qui ont ouvert de larges cratères. De nombreux villages ont été complètement *incendiés*. Les habitants, sans abri et sans vivres, sont nourris par nos troupes. » (Communiqué officiel 19 mars 1917 23 heures. « Journal offi. » de la R. F. 20 mars 1917, p. 2.249, col. 2).

— « Au nord de la Somme, notre cavalerie a poussé jusqu'aux environs de Roupy, à sept kilomètres environ de Saint-Quentin, où elle a donné la chasse à des patrouilles de cavalerie allemande. Au nord-est de Chauny, notre infanterie a occupé Tergnier dans la journée et franchi le canal de Saint-Quentin. Partout sur notre passage nous avons pu constater les preuves d'un *vandalisme systématique* ; les *destruc-*

(1) Il convient de noter que les Allemands n'agissent ainsi que pour rendre service à leurs adversaires. La « Post » de Berlin, qui a une belle âme, l'affirme : « Le communiqué français déclare que nous avons brûlé et pillé Bapaume. On devrait plutôt nous remercier d'avoir mis en lieu sûr les objets les plus précieux ». (L'Information, 21 mars 1917, p. 1, col. 4).

tions accomplies par l'ennemi n'ont, la plupart du temps, aucune utilité militaire. Cet après-midi même nos aviateurs ont signalé que les *ruines historiques du château de Coucy* avaient été *détruites* par une explosion. » (Communiqué du 20 mars 1917, 23 h. « Journal offic. » de la R. F. 21 mars 1917 p. 2.283 col. 1).

— « Les Allemands annoncent, dans leurs radios adressés aux neutres, qu'ils ont laissé cinq jours de vivres aux populations des pays évacués par eux, et, surtout, qu'ils n'ont détruit que les ouvrages ayant une importance militaire.

En suivant nos soldats dans leur marche en avant on peut constater la fausseté absolue de ces affirmations. On se rend compte que la destruction de toute chose a été systématiquement organisée. Les Allemands apportent à ce vandalisme une méthode raffinée. Non seulement ils ont incendié ou fait sauter le plus grand nombre de maisons possible, s'acharnant sur les meubles et les objets qu'ils ne pouvaient emporter, mais ils ont *empoisonné les puits* — allant jusqu'à les remplir d'immondices.

Les champs sont restés en jachère. Tous les arbres fruitiers groupés dans les vergers ou épars dans les champs ont été coupés au ras du sol. Le long des routes, les peupliers ont été entamés profondément à la scie, sur les deux tiers de leur diamètre, à 1 m. 50 au-dessus du sol.

Ils ont coupé ou arraché les vignes et les treilles qui montaient le long des murs. Sur le bord des routes, en plein champ des instruments agricoles gisent brisés, inutilisables.

Ils ont semé de nombreuses grenades, surtout aux abords des villages. Une usine éventrée laisse voir son matériel mis complètement hors d'usage. Partout, sur tout, se trouvent les traces de leur passage. Ils abandonnent un pays dévasté.

... On comprend que cette armée allemande, rompant et prenant du large pour éviter le combat, se couvre par des destructions militaires, fasse sauter les ouvrages d'art, les voies ferrées, coupe les routes, les encombre d'abatis, creuse des entonnoirs. Mais cette discipline de dévastation s'exerçant contre une population désarmée, cette ruine économique de tout un pays, évoquent les pires époques de la barbarie. » (Communiqué à la Presse. Le « Temps », le « Journal des Débats », 22 mars 1917). — Adde. : les détails donnés par le correspondant du « Matin », qui est entré à Nesles à la suite des Anglais. Le « Matin » 22 mars 1917, — détails confirmés par M. Kalkschundt, correspondant de la « Frankfurter Zeitung » (« Le Figaro », l'« Echo de

Paris », 22 mars 1917) et par le correspondant de guerre du « Lokal Anzeiger » de Berlin : « Devant nos positions se déroule, comme un immense ruban, un terrain où règne la mort ». (« Le Temps », 23 mars 1917, p. 4).

La *Chemnitzer Volksstimme* du 24 mars 1917 reconnaît que l'Allemagne a réussi à transformer les plus riches provinces du territoire occupé en un vaste désert, qui n'offrirait plus au dernier soldat de l'Entente que la ressource de sa sépulture.

Mais ne fallait-il pas châtier, le Français obstiné qui a repoussé la main — sanglante — que la généreuse Teutonie lui tendait !

« Des régions du Nord de la France évacuées par nos troupes, il ne reste rien qui puisse servir à nos ennemis. C'est un paysage d'épouvante. Une fois de plus, nous regrettons profondément que la folie des chefs du gouvernement français ait repoussé nos magnanimes propositions de paix.

« Ainsi, malheureusement, il n'a pas été possible d'épargner à la pauvre France cette terrible épreuve. Mais peut-être enfin les Français auront-ils un moment de calme réflexion où ils se demanderont sérieusement s'ils songent vraiment à reprendre tout leur territoire de la même façon. A l'assaut de la dernière tranchée allemande, sur le sol français, leur dernier soldat trouverait sa tombe dans un désert. »

L'annihilation des choses s'accompagne de la réduction en servage des êtres humains et spécialement du rapt des jeunes femmes :

« En évacuant Noyon, l'ennemi a emmené de force cinquante jeunes filles de quinze à vingt-cinq ans. » (Communiqué du 20 mars 1917, 23 h. « Journal officiel » 21 mars 1917, p. 2.283, col. 1).

Il faut utiliser la main-d'œuvre partout où elle se rencontre :

« Ces 50 femmes étaient des personnes bien constituées et par conséquent capables de fournir à l'Allemagne un travail utile ». (« Schwabische Merkur », 23 mars 1917.)

Même considération pour le cheptel masculin :

« Tous les hommes valides, tous ceux qui ont une profession utilisable pour l'ennemi ont été emmenés en esclavage dans ses lignes, ainsi que les maires, les médecins, les pharmaciens. » (Communiqué à la Presse, « Le Temps » et le « Journal des Débats » 22 mars 1917).

Cette « dépopulation » partielle est une mesure relativement atténuée.

Le Dr Potthoff, ancien membre du Reichstag, du parti progressiste, recommandait de « chasser du territoire les millions de civils se trouvant en terre conquise ». Cluëet 1916, p. 367.

Sur le servage des hommes et le rapt des femmes quelques détails ont été donnés par le maire de la commune de Nesles :

« Le 30 juin 1916, cent hommes ont été enlevés et envoyés dans la forêt de Nouvion-en-Thiérache, où ils construisaient des abris. Dès que la retraite fut résolue — ils la préparaient depuis plus d'un mois — ils nous ont fait savoir qu'ils enlèveraient, pour les envoyer en Allemagne, toutes les filles du pays de quinze ans et au-dessus et toutes les femmes dont les enfants auraient plus de treize ans. Et ils ont tenu parole. 344 femmes ou jeunes filles de quinze à soixante ans et 180 hommes ont été emmenés il y a une semaine. Où ? nous l'ignorons. A Etalon, ils ont agi de même et enlevé trente jeunes filles ou mères de famille. » (Correspond. de l'envoyé spécial du « Matin ». Amiens, 21 mars 1917. Le « Matin » 22 mars 1917.

— « Le curé doyen de Noyon, M. l'abbé Lagneau, quelques autres prêtres, le comte d'Ecayrac-Lauture ont été retenus comme otages et envoyés du côté d'Avesnes. » (« Le Figaro », 22 mars 1917).

Passons au pillage « commandé » des banques :

Samedi dernier (24 mars 1917), veille de leur départ de Noyon, les Allemands soucieux de ne rien oublier dans leur pillage systématique, ont délégué des officiers de la Kammandantur dans les différentes banques de dépôts de la ville. En présence de quelques notables, ces officiers se sont fait ouvrir les coffres privés des dépositaires, ont remis à ces derniers les objets sans grande valeur auxquels ils attachaient une importance sentimentale, puis ont volé les titres, les bijoux et l'argenterie représentant une somme approximative de quinze à dix-huit millions de francs. (Compiègne, 21 mars 1917. Corresp. part. de l'« Echo de Paris », 22 mars 1917).

M. Alexandre Ribot, président du Conseil des ministres, ministre des affaires étrangères, a adressé, le 24 mars 1917, une Note aux représentants de la France à l'étranger, pour protester auprès des gouvernements



neutres contre les actes allemands (V Annexe II infra, p. 960.).

Les commandants en chef des forces anglaises et françaises échangeaient des lettres le 27 mars 1917, sur le même sujet (V. Annexe III, infra, p. 962.).

A la même date, le gouvernement se préoccupait d'établir ces faits de façon authentique, par les soins d'une commission d'enquête. (V. Annexe IV, infra, p. 963.)

Enfin, dans sa séance du 31 mars 1917, le Sénat adopte, à l'unanimité, une proposition de résolution, soumise par M. Henry Chéron et acceptée par le Garde des sceaux, où des renseignements officiels furent fournis à la Haute Assemblée sur le traitement infligé par les Allemands aux pays évacués (V. Annexe V, infra, p. 963 et le rapport de la Commission d'enquête Ann. VI, p. 983.).

Mais en y réfléchissant, c'est peut-être un exemple à suivre.

Comme au fil de ses Notes diplomatiques adressées *Urbi et Orbi*, l'infailible Allemagne se pose en champion du droit international, il est probable que les procédés ci-dessus décrits sont, dans une guerre entre nations civilisées, non seulement licites, mais recommandables, et même conformes aux « principes techniques » de la guerre moderne (1) et au Règlement annexe à la IV<sup>e</sup> Convention de La Haye de 1907 largement interprétée (2).

L'Allemagne puiserait dans cette conduite un nouveau titre à l'admiration de l'univers.

Voltaire, que le roi de Prusse Frédéric II tenait en particulière estime, a dit quelque part :

(1) Sur la grande place de Péronne des officiers allemands ont placardé cette inscription : « *Nicht aergern ! Nicht wunden.* (Ne point s'indigner. Ne point s'étonner) ».

On retrouvera, en temps et lieu, le placement de cette affiche.

(2) C'est ce que la scrupuleuse Allemagne appelle « adapter intelligemment les Conventions de la Haye aux besoins de l'heure » (V. la « *Kœlnische Zeitung* », Clunet 1916, p. 128).

La gloire d'un rival s'obstine à t'outrager ;  
C'est en le surpassant que tu dois te venger.

L. D.

#### ANNEXES

#### I. — AVIS DES PRÉFETS POUR METTRE LES POPULATIONS EN GARDE CONTRE LES OBJETS EMPOISONNÉS JETÉS PAR LES AVIATEURS ALLEMANDS.

Les Préfets de plusieurs départements mettent en garde les populations contre une manifestation nouvelle de la guerre à l'allemande. C'est ainsi que les journaux de Besançon ont publié, en mars 1917, l'avis officiel suivant du Préfet du Doubs :

Il a été remarqué que depuis quelque temps les aviateurs ennemis lancent sur notre territoire différents objets qui, bien qu'à première vue semblent inoffensifs, n'en sont pas moins d'un grand danger tant pour la santé publique que pour la sécurité personnelle des habitants.

Parmi ces objets, il faut citer :

1<sup>o</sup> Des produits de confiserie, contenant soit des germes de maladies épidémiques, soit une dose de poison suffisante pour tuer toute personne qui en absorberait.

2<sup>o</sup> Des sacs à main, portefeuilles, portemonnaie, etc., renfermant des explosifs dangereux pour les personnes qui seraient tentées de les ramasser.

Il est recommandé d'une façon particulièrement pressante de ne pas toucher aux dits objets et de signaler leur présence, dès qu'ils ont été découverts, à l'autorité militaire la plus proche (commandant d'armes ou gendarmerie suivant le cas) qui feront procéder à leur enlèvement.

D'autre part, le préfet de la Meuse adresse aux habitants du département un appel ainsi conçu :

Des informations recueillies par M. le général commandant en chef des armées établissent que les aviateurs allemands viennent de lancer des bonbons dans les lignes anglaises.

Il faut voir dans ce fait une première tentative de l'ennemi pour provoquer des empoisonnements ou des épidémies.

Le préfet met donc en garde la population civile et militaire contre le danger qu'elle peut courir en absorbant ces bonbons.

Il invite tout spécialement les parents à faire les recommandations nécessaires à leurs enfants pour que ceux-ci ne mangent pas et même ne ramassent pas des bonbons dont l'origine est inconnue ou suspecte.

Enfin, tous les habitants sont instamment priés de remettre sans délai au secrétariat de la mairie les bonbons qui seraient recueillis.

MM. les maires voudront bien les expédier directement à la préfecture, aux fins d'analyse, en y joignant une note indiquant le lieu et les circonstances de leur découverte.

Bar-le-Duc, le 20 mars 1917. — Le préfet de la Meuse : AUBERT.

La préfecture de la Somme envoie aux journaux locaux la note suivante :

Nous avons mis en garde nos concitoyens contre les nouveaux moyens abominables employés par les Boches pour blesser ou tuer les habitants de nos régions. Déjà nous avons signalé parmi ces moyens les bombons empoisonnés, les jouets de différentes sortes et des montres contenant des explosifs.

Un accident récent qui vient de se produire dans une commune voisine d'Amiens nous avertit que la liste de ces engins meurtriers n'est pas close et qu'il convient de se montrer plus circonspect que jamais en ce qui touche tous objets trouvés sur la voie publique. Un enfant ayant ramassé dans la rue un porte-plume voulut immédiatement en faire usage. Le porte-plume fit explosion et l'enfant fut grièvement blessé.

Méfions-nous donc de tous objets usuels trouvés à terre. (12 avril 1917).

## II. — PROTESTATION DIPLOMATIQUE CONTRE LES ACTES DES ALLEMANDS.

Communiqué du Ministère des Affaires étrangères à la Presse, le 24 mai 1917

« En raison des actes de barbarie et de dévastation commis par les Allemands dans les territoires français qu'ils ont évacués, le gouvernement de la République a chargé ses représentants dans les pays neutres de porter à la connaissance des ministres des affaires étrangères de ces pays la protestation dont le texte suit :

Le gouvernement de la République réunit en ce moment les éléments d'une protestation qu'il compte adresser aux gouvernements neutres contre les actes de barbarie et de dévastation commis par les Allemands dans les territoires français qu'ils évacuent en se repliant.

Dès à présent, je vous prie de faire savoir au gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité que nous entendons dénoncer à l'opinion universelle les actes inqualifiables auxquels se sont livrées les autorités allemandes. Aucun motif se réclamant

des nécessités militaires ne peut justifier une dévastation systématique portant sur les monuments publics, artistiques et historiques comme sur les biens privés, et accompagnée de violences contre les personnes.

Des villes et des villages entiers ont été pillés, incendiés et détruits, les maisons particulières dépouillées de tout mobilier que l'ennemi a emporté, les arbres fruitiers arrachés ou rendus inaptes à toute production future, les sources et les puits empoisonnés.

Les habitants relativement peu nombreux qui n'ont pas été évacués en arrière, ont été laissés avec une ration de vivres minime, alors que l'ennemi s'est emparé des stocks provenant de la commission neutre de ravitaillement destinés à cette population civile.

Vous ferez remarquer qu'il s'agit là non pas d'actes destinés à entraver les opérations de nos armées, mais de dévastations n'ayant aucun rapport avec cet objet et ayant pour but de ruiner, pour de longues années, une des régions les plus fertiles de la France.

Le monde civilisé ne peut que se révolter contre ces procédés d'une nation qui prétendait lui imposer sa culture, mais qui se révèle, une fois de plus, comme toute proche de la barbarie et dont l'ambition déçue traduit sa rage en foulant aux pieds les droits les plus sacrés de l'humanité.

« D'autre part, les représentants du gouvernement français à l'étranger ont reçu les instructions ci-après les invitant à protester contre le pillage des coffres-forts et des vols de titres commis par les troupes :

Il résulte des constatations faites par nos autorités militaires dans les régions reprises à l'ennemi, notamment à Péronne où la succursale de la Banque de France a été pillée et des coffres-forts ont été trouvés éventrés, que de très nombreux titres ont été volés par les troupes allemandes en retraite.

Je vous serais obligé de signaler au gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité ces atteintes à la propriété privée contre lesquelles le gouvernement de la République élève la protestation la plus énergique. Vous le prierez également de mettre en garde ses banques et ses ressortissants contre toutes opérations portant sur des valeurs qui pourraient leur être adressées par des sujets allemands directement ou par des personnes interposées, sans que des justifications d'origine et des preuves sérieuses de légitime et ancienne propriété leur soient fournies à l'égard de ces valeurs.

Le gouvernement français, comme ses alliés, ne reconnaîtra



pas, en effet, comme valables et effectuées de bonne foi les opérations faites sur des titres dont les Allemands se sont emparés en violation des articles XXIII, XXVIII, XLVI, LIII du règlement sur les lois et coutumes de la guerre sur terre à la Convention de La Haye du 18 octobre 1907. — Alexandre RIBOT. »

### III. — LETTRES ÉCHANGÉES ENTRE LES COMMANDANTS EN CHEF DES FORCES ANGLAISES ET FRANÇAISES.

Le maréchal Douglas Haig, commandant en chef l'armée britannique en France, a adressé le télégramme suivant au général Nivelle :

Grand quartier général des armées britanniques en France, 25 mars 1917.

Le commandant en chef des armées britanniques en France au commandant en chef des armées françaises du Nord et du Nord-Est :

Cher général Nivelle,

Je désire vous exprimer les sentiments de profonde sympathie que font naître chez moi et chez les militaires de tous grades des armées britanniques en France, les dévastations barbares commises par l'ennemi en retraite et les souffrances cruelles et inutiles dont il est cause.

Nous sommes heureux de penser que nous pouvons, dans une faible mesure, aider nos camarades français à atténuer les malheurs causés par les actes de barbarie de l'ennemi. — D. HAIG, maréchal.

Le général Nivelle a répondu :

Grand quartier général, 27 mars 1917.

Le général Nivelle, commandant en chef des armées françaises du Nord et du Nord-Est, au maréchal sir Douglas Haig, commandant en chef des armées britanniques en France :

Monsieur le Maréchal.

Je suis très touché des sentiments de sympathie que vous m'exprimez dans votre lettre du 25 mars, à l'égard des populations des régions récemment reconquises par nos troupes.

Je serais heureux que vous transmettiez à vos subordonnés de tous grades mes remerciements et ceux de leurs camarades français, pour le dévouement fraternel avec lequel les malheu-

reuses victimes de la guerre ont été immédiatement secourues par les armées britanniques.

Quant à l'adversaire barbare qui est cause de tant de souffrances, vos vaillantes troupes, comme les troupes françaises, puiseront dans le spectacle de ses crimes une énergie nouvelle pour en poursuivre sans répit le châtement. — NIVELLE.

### IV. — COMMISSION D'ENQUÊTE POUR PROCÉDER A LA CONSTATATION OFFICIELLE DES ACTES DES ALLEMANDS.

Communiqué à la Presse du 28 mars 1917.

« Dès le début de la marche victorieuse de nos troupes et de la reprise de régions trop longtemps opprimées et dévastées par l'ennemi, le gouvernement s'est préoccupé de faire constater, d'une façon précise, toutes les violations du droit des gens commises par les troupes allemandes avant leur repli.

« Sur l'invitation de M. René Besnard, sous-secrétaire d'Etat au ministère de la guerre, le général commandant en chef les armées du nord et du nord-est a désigné des commissaires rapporteurs près les conseils de guerre et des officiers chargés de procéder à des constatations minutieuses et de fournir la preuve de tous les actes de barbarie et de dévastation commis en dehors de toute nécessité militaire, et uniquement avec l'intention de porter la ruine dans une des plus riches contrées de la France. »

### V. — RÉSOLUTION VOTÉE PAR LE SÉNAT. — CONSTATATION OFFICIELLE DES FAITS COMMIS PAR LES ALLEMANDS.

Séance du Sénat du 31 mars 1917, p. 376, n° 1. — Compte rendu in-extenso. Journal officiel de la R. F. du 1<sup>er</sup> avril 1917.

#### 5. — Dépôt et discussion d'une proposition de résolution.

M. le président. J'ai reçu de MM. Cuvinot, Reynald, Herve, Henry Chéron, Magny, Eugène Mir, Mougeot, Galup, Servant et Sauvan, une proposition de résolution dénonçant les actes criminels commis par l'ennemi dans les régions de la France qu'il a occupées.

Elle est ainsi conçue : (V. le texte voté, infra, p. 982).

M. le président. S'il n'y a pas d'opposition, la proposition de résolution est renvoyée à la commission relative aux dommages causés par les faits de guerre. (*Assentiment.*)

La parole est à M. Chéron, pour faire connaître ses conclusions.

M. Henry Chéron. — Messieurs, au lendemain même du

jour où la ténacité et la vaillance de nos soldats et des soldats des nations alliées ont imposé à l'ennemi la retraite de la Somme, digne pendant de sa défaite de la Marne, votre commission des dommages de guerre a chargé un certain nombre de ses délégués de visiter les régions reconquises. Elle entendait s'éclairer ainsi sur les réalités dont vous lui aviez confié l'examen.

Peut-être les eût-elle simplement consignées dans un rapport si ses constatations ne lui avaient révélé de telles violations des lois et coutumes de la guerre, de tels crimes commis par l'occupant, un mépris si profond des règles les plus élémentaires de la conscience publique, qu'elle a cru de son devoir, sans plus tarder, de dénoncer ici ces forfaits. Ce sera, si insuffisant soit-il, un premier hommage rendu à la vérité, au droit, à la justice, qu'aucune nation, si puissante qu'elle se croie, ne peut se flatter, à notre époque, de violer impunément. (*Très bien ! et applaudissements.*)

Mais, tout d'abord, messieurs, comment ne pas rappeler que l'Allemagne avait solennellement adhéré à la convention internationale passée, le 18 octobre 1907, à la Haye, et où les hautes parties contractantes, envisageant l'éventualité de la guerre, animées, disaient-elles expressément, « du désir de servir, dans cette hypothèse extrême, les intérêts de l'humanité et les exigences croissantes de la civilisation », avaient imposé à l'autorité militaire occupant le territoire d'un Etat envahi des règles qu'il faut relire :

« Art. 46. — L'honneur et les droits de la famille, la vie des individus et la propriété privée, ainsi que les convictions religieuses et l'exercice des cultes, doivent être respectés. La propriété privée ne peut être confisquée.

« Art. 47. — Le pillage est formellement interdit. (*Exclamations.*)

« Art. 50. — Aucune peine collective, pécuniaire ou autre, ne pourra être prise contre les populations à raison de faits individuels dont elles ne pourraient être considérées comme solidairement responsables.

« Art. 55. — L'Etat occupant ne se considérera que comme administrateur et usufruitier des édifices publics, immeubles, forêts et exploitations agricoles appartenant à l'Etat ennemi et se trouvant dans le pays occupé ; il devra sauvegarder le fonds de ces propriétés et les administrer conformément aux règles de l'usufruit.

« Art. 56. — Les biens des communes, ceux des établissements consacrés aux cultes, à la charité et à l'instruction, aux arts et aux sciences, même appartenant à l'Etat, seront traités

comme la propriété privée. Toute saisie, destruction ou dégradation intentionnelle de semblables établissements, de monuments historiques d'œuvres d'art et de science, est interdite et doit être poursuivie. »

Et, messieurs, au préambule de cette convention de 1907, ratifiée, encore une fois, solennellement par l'empire allemand, il était écrit :

« Dans les cas non compris dans les dispositions réglementaires adoptées par les puissances, les populations restent sous la sauvegarde et sous l'empire des principes du droit des gens, tels qu'ils résultent des usages établis entre nations civilisées, des lois de l'humanité et des exigences de la conscience publique. »

Enfin, l'article 1<sup>er</sup> de la convention IV<sup>e</sup> du 18 octobre 1907 disait :

« Les puissances contractantes donneront à leurs forces armées de terre des instructions qui seront conformes au règlement concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre, annexé à la présente convention. »

Voilà ce qu'a signé l'Empire allemand.

Messieurs le principe dont procédait cette convention était que la guerre doit se poursuivre entre les armées et non pas entre les non-combattants (*Très bien ! très bien !*) et qu'il faut tout faire pour épargner aux populations, les horreurs dont elles ne ressentent déjà que trop le contre-coup (*Nouvelle approbation.*)

Quel cas les Allemands ont-ils fait de ce traité international ? Ce fut pour eux, parbleu, un chiffon de papier, ainsi que tous les autres. Ils l'ont piétiné à ce point, qu'il faudrait remonter aux âges primitifs, aux époques les plus sauvages de la plus lointaine histoire, pour trouver des actes de vandalisme et de bestiale sauvagerie qui seraient encore fort au-dessous de tous ceux que nous avons constatés. (*Très bien ! et vifs applaudissements.*)

Les délégués de la commission ont visité l'ensemble des pays reconquis.

Tandis que M. Paul Doumer et un certain nombre de nos collègues se rendaient à Chauny et au nord-est de Soissons, nous avons, avec MM. Hervey, Reynald, Eugène Mir, Mougeot, Galup, Servant et Magny, parcouru les régions de Noyon, de Guiscard, de Ham, de Lassigny, de Roye, de Nesle et de Péronne.

Nous avons visité en détail ces villes et une cinquantaine



de villages. Nous avons voulu confronter les renseignements que nous avions recueillis avec les premières constatations qui avaient été faites au nom du Gouvernement, soit par la commission que préside M. Georges Payelle, premier président de la cour des comptes, soit par M. le directeur du contentieux et de la justice militaire, délégué par M. le ministre de la guerre.

C'est vous dire que nous vous apportons aujourd'hui les premiers éléments d'une information aussi exacte que possible et dans laquelle, quelle que soit notre légitime colère contre les Allemands, nous nous sommes gardés, je vous l'affirme, de toute passion susceptible d'altérer la vérité. (*Très bien ! et marques nombreuses d'approbation.*)

D'ailleurs, la vérité était si horrible, qu'elle n'avait pas besoin, ici, d'être amplifiée. Partout nous avons été les témoins angoissés des mêmes spectacles : le pillage, la destruction systématique, les actes de barbarie accomplis sans la moindre excuse d'une nécessité militaire.

Nous avons fait, j'ai à peine besoin de vous le dire, un départ très net entre les dommages dus à la guerre et ceux qui ont été volontairement causés par l'ennemi.

Nous avons écarté tout ce qui était le fait de la bataille, de la bataille parfois si rude, si terrible, qu'elle a tout bouleversé, tout détruit, effacé jusqu'à la trace de la moindre pierre ou de la moindre maison.

Ce que nous avons retenu, ce sont les actes de violence froidement accomplis au milieu des populations désarmées ; c'est le mal fait pour le mal, c'est le pillage, la destruction de la propriété privée et des édifices publics ; ce sont les atteintes portées à la vie, à la liberté, à l'honneur des personnes ; toutes choses qu'il faut dénoncer au monde, (*Très bien ! et vifs applaudissements.*) ne fût-ce que pour flétrir et déshonorer à tout jamais le régime et la race maudits qui ont prétendu asséoir leur domination sur les autres peuples et leur imposer leur culture, déjà pratiquée à l'intérieur de tous les pays par les cambrioleurs les plus fameux. (*Applaudissements répétés.*)

Arrivons aux faits. De Ribécourt à Noyon, les fermes sont partout détruites. A Noyon, la ville paraît peu endommagée extérieurement, bien que les barbares aient fait sauter un certain nombre de maisons et que des usines aient été anéanties. Mais, à l'intérieur, messieurs, quel odieux pillage ! Partout on a enlevé le mobilier.

*M. Aimond.* — Les chefs ont donné l'exemple.

*M. Henry Chéron.* — Ce qu'on n'a pas enlevé a été brisé ; les glaces ont été fracassées à coups de revolver.

Nous voici dans une chambre de l'hôtel du Nord, où nous trouvons, au milieu de débris de toutes sortes, un coffre-fort éventré avec une pince-monseigneur. C'est dans cet hôtel que siégeait la kommandantur ! (*Exclamations et rumeurs.*)

*Un grand nombre de sénateurs.* — Bandits !

*M. Guilloteaux.* — Ce sont leurs armes !

*M. Henry Chéron.* — Ils ont pillé les magasins dès les premiers jours. Les 6, 7 et 8 mars 1915, en présence de l'ad-joint de Noyon et malgré ses énergiques protestations, ils ont procédé à l'effraction de la porte des coffres-forts de la Société Générale. Ils se sont servis pour cela de chalumeaux.

L'officier de la kommandantur dirigeait en personne ce cambriolage. Un scellé a été ensuite apposé, mais, ultérieurement, ils l'ont brisé. Avant de quitter Noyon, ils ont emporté tout ce qu'il y avait dans les coffres-forts.

*M. Jénouvrier.* — Voleurs !

*M. Henry Chéron.* — Le 24 février 1917, un officier se disant délégué de la trésorerie de Berlin se présente chez M. Brière, banquier à Noyon, âgé de soixante-douze ans. Il le somme d'ouvrir ses coffres-forts. M. Brière s'y refuse. Alors, à l'aide d'un chalumeau, les soldats procèdent à l'effraction. Les locataires des coffres-forts étaient présents. Leurs protestations furent vaines.

Les Allemands ont emporté tout ce qui était dans la banque : numéraire, titres, valeurs, effets de portefeuille et de commerce, bijoux, argenterie, comptabilité et archives. Comme le banquier faisait observer à l'officier allemand que les archives ne pouvaient lui être d'aucune utilité : « J'ai l'ordre de vider les coffres, a-t-il répondu sèchement, je les vide ! »

*M. Ranson.* — Au voleur !

*M. Guilloteau.* — La bande à Bonnot.

*M. Henry Chéron.* — Même opération le 27 février 1917 dans la banque Cheneau et Barbier, où deux officiers et deux soldats allemands ont pénétré dans le sous-sol, fracturé les coffres-forts à l'aide de chalumeaux et enlevé des titres.

Enfin, le 16 mars, après avoir préalablement miné un certain nombre de maisons et d'édifices publics, les Allemands ont fait sauter une vingtaine d'immeubles.

Les villages des environs de Noyon n'ont pas été davantage ménagés. A Sampigny, le pillage révèle une rare sauvagerie. Dans toutes les maisons il y a une hauteur de 30 centimètres d'ordures. Un marchand de porcelaine a été particulièrement brutalisé. La veille du départ, on l'a fait sortir de chez lui et, tandis qu'il assistait à ce spectacle dans la rue,

les soldats allemands, à coups de maillet, ont brisé toute la vaisselle de sa maison.

Un propriétaire de Sampigny, M. Cabrol, avait laissé son coffre-fort ouvert, afin de montrer qu'il n'y avait rien à l'intérieur et d'éviter qu'il fût abîmé ; les Allemands ont éventré le coffre-fort tout de même.

A Guiscard, l'ennemi s'apprêtait à brûler tout le village quand les Français sont arrivés ; il n'en a donc pas eu le temps, mais il avait enlevé tout ce qui avait quelque valeur : le mobilier, le linge, les batteries de cuisine, brisé les glaces. Les soldats avaient volé les matelas sous la surveillance de leurs officiers.

Nous entrons dans ce qui fut une pharmacie ; nous trouvons, au milieu des débris de toutes sortes, des portraits de famille lacérés à coups de couteau.

Il y a des ordures partout. Ils ont enlevé toutes les gouttières des maisons, les cloches de l'église et jusqu'au mécanisme de l'horloge !

A Ham, c'est un bouleversement général à l'entrée du canal. On constate de la destruction volontaire et du pillage partout.

Les deux plus belles maisons de la ville avaient été affectées, l'une au casino des officiers, l'autre à la demeure du général von Fleck. Là encore, les Allemands ont enlevé tout ce qui avait quelque valeur. Ils ont brisé le reste. Ils sont allés jusqu'à scier les chambranles des portes, détruire les fenêtres à coups de marteau, arracher les lustres qu'ils ont piétinés. Pour compléter cette besogne, ils ont déposé des ordures immondes dans les pianos.

*M. Guilloteaux.* — C'est ainsi qu'ils signent.

*M. Henry Chéron.* — Dans la région située entre Ham et e canal, ils ont tout détruit par l'incendie.

Il en a été ainsi à Esmery-Halon où ils ont brûlé notamment le clocher de l'église, à Eppeville et à Verlaines. A Erchen, à Solente, tout est détruit.

A Champien se dresse, au milieu des ruines, un cimetière allemand au fond duquel est un monument allégorique représentant la paix ! Les barbares n'ont pas craint d'écrire sur ce monument la formule suivante : « A la mémoire des camarades amis et ennemis unis dans la mort ! »

*M. Guillaume Chastenot.* — Hypocrites !

*M. Henry Chéron.* — Oui. Quelle hypocrisie ! Un officier nous a affirmé que dans cette commune un cercueil avait été exhumé et les restes du mort remplacés par d'immondes ordures.

La destruction est générale et méthodique à Roiglise, à Avricourt, à Amy, à Margny-aux-Cerises, où nous avons trouvé un des béliers avec lesquels les barbares abattaient les maisons. C'est le vieux bélier roumain adapté à cette triste besogne. Un régiment de Saxons, particulièrement odieux, a commis ces faits dans la région de Margny. Dans cette commune, les Allemands ont violé les tombes du cimetière pour y mettre leurs morts. Ils ont fait sauter le reste.

A Plessis-Cacheleux, la destruction a été également systématique. De Plessis à Roye le pays n'est plus qu'un désert. Des fermes magnifiques, comme la ferme de la Bourresse, ne sont maintenant que de lamentables ruines.

A Roye, le pillage a été organisé dans toutes les maisons. Chez le notaire, en particulier, on a tout pris et saccagé. Il y a, dans tous les quartiers, de la destruction et du pillage organisés. Le clocher a été volontairement abattu ; la cloche est encore dedans.

De Roye à Nesle, tous les villages, tels Carrépuis, Ballâtre, Marché, Rethoviller, Billancourt, ont été systématiquement détruits.

A Nesle, depuis le début de l'occupation, les Allemands ont commis les pires violences. Ils ont perquisitionné dans les maisons, de la cave au grenier, faisant main basse sur tous les objets mobiliers et notamment sur les vins ; ils ont enlevé tous les meubles de style : tableaux, glaces, pendules, canélabres, bronzes et objets d'art. Lorsque les meubles garnissant une maison avaient une certaine valeur, ils arrêtaient le propriétaire pour espionnage et le dévalisaient pendant son arrestation. Quelques jours avant leur départ ils ont prétendu que, par ordre de leur empereur, ils devaient tout piller, saccager, dévaliser. Cet ordre a été ponctuellement exécuté par le 20<sup>e</sup> régiment d'artillerie lourde, le 38<sup>e</sup> d'infanterie et le 6<sup>e</sup> chasseurs à pied sur les ordres du général Hahn, commandant la 35<sup>e</sup> division.

Ce dernier, donnant l'exemple, a fait enlever le mobilier d'une chambre qu'il occupait depuis quatre mois. On a jeté les cloches des églises du haut des clochers et les morceaux ont été expédiés en Allemagne. Enfin, ils se sont livrés, dans la dernière semaine, c'est-à-dire du 10 au 17 mars, à des actes inqualifiables : incendies, destruction totale d'un certain nombre de maisons, empoisonnement des puits, sources et fontaines.

De Nesles à Péronne, c'est le désert ; Herly a été systématiquement saccagé les maisons sont en ruines, le château est brûlé. A Manicourt, à Curchy, tout est détruit et incendié, de



même à Arrancourt-le-Petit, à Puzeaux, à Homiécourt, à Marchepot, à Barletx, à Flaucourt.

Nous ne vous décrivons pas le spectacle de Villers-Carbonnel et de Péronne, assemblage de ruines à la fois tragiques et grandioses, pas plus que nous ne vous avons parlé, il y a un instant, de Lassigny. Là, en effet, c'est la bataille !

Ce que nous avons constaté dans notre visite, au point de vue de la destruction systématique des maisons, des églises, des édifices publics, soit par l'incendie, soit par l'explosion, soit par le bélier, nos collègues l'ont vu aussi et tout particulièrement à Chauny et au nord-est de Soissons.

A Chauny, après avoir pris pendant deux mois la mesure des caves de toutes les maisons et calculé la quantité d'explosifs qui leur était nécessaire pour faire sauter chacune d'elles, après s'être livrés à un pillage effréné, enlevant les meubles, éventrant les coffres-forts, saccageant les églises, ils ont, pendant quinze jours, avec une méthode inflexible et impitoyable, détruit toute la ville par la mine et par l'incendie. Il n'en reste rien, sauf un faubourg où ils avaient entassé les habitants et qu'ils bombardèrent ensuite. Ils dirigèrent particulièrement leurs coups sur l'institution Saint-Charles, qui servait de refuge aux vieillards et où ils avaient groupé les malades. La ville de Chauny qui comptait plus de dix mille habitants, n'est plus qu'un amas de ruines.

Les habitants des environs de Saint-Quentin évacués des villages nous rapportent le témoignage des mêmes actes de vandalisme. Partout on les a dépouillés de leur mobilier, ou on l'a brisé. On a détruit les maisons par l'explosion ou par le feu. A Vaux-Roupy, les Allemands ont fait sauter la chapelle du château et les tombes. A Séraucourt-le-Grand, ils ont appris qu'existait la chapelle mortuaire d'une famille, alliée à un de nos plus vénérés collègues. Voulant ajouter aux souffrances de leur glorieux otage, ils ont fait sauter cette chapelle et les tombes. Des témoins nous ont déclaré que pour cette triste besogne ils ont dû s'y reprendre à trois fois. (*Exclamations !*)

A côté de ce premier ordre de constatations, en voici un autre. S'ils ont détruit et pillé les bâtiments de la propriété privée et les édifices publics, voyons comment ils se sont comportés à l'égard de ces exploitations agricoles dont la convention de La Haye disait que l'ennemi, en pays envahi, devait se considérer comme l'administrateur, comme l'usufruitier.

Ils ont accompli là un acte plus vil, plus méchant et plus odieux que tous les autres. Les misérables ont scié les arbres fruitiers.

*M. Guillaume Chastenot.* — Et les autres aussi.

*M. Henry Chéron.* — Et quand ils n'ont pas eu le temps de les scier, ils en ont arraché l'écorce pour les faire périr.

Rien ne peut rendre le spectacle lamentable de ce que furent autrefois les vergers de cette riche région agricole et où des pommiers, des poiriers, des cerisiers, sciés à soixante centimètres du sol, gisent comme autant d'épaves d'une propriété volontairement détruite. Le long des routes, c'est un véritable cimetière d'arbres. C'est par millier qu'ils les ont coupés dans les champs. Quel but stratégique assigner à un pareil vandalisme ? Ils sont allés jusqu'à faire sauter certains arbres avec des cartouches de dynamite. C'est la destruction, ou plutôt c'est la rage impuissante d'un peuple jaloux de la France et qui, n'ayant pu triompher de sa bravoure, essaie en se retirant, d'anéantir toutes les sources de sa richesse. (*Vifs applaudissements.*)

Dans certaines communes, comme à Ham, ils ont contraint les ouvriers agricoles du pays à scier eux-mêmes les arbres auxquels ils avaient donné tant de soins dans le passé !

Aussi, il faut voir le sentiment de légitime révolte que produit dans les esprits cette destruction abominable. Nos vieux R. A. T., agriculteurs pour la plupart, qui répèrent les routes avec un merveilleux entrain, sont particulièrement indignés du massacre des arbres. Ils se répandent en malédictions significatives contre les bandits auxquels ils veulent, dans un sentiment d'implacable justice, imposer le châtement de leurs forfaits. (*Applaudissements.*)

Voilà, messieurs, comment l'Allemagne a respecté les conventions de La Haye sur la propriété privée, sur les monuments publics, sur les exploitations agricoles en pays occupé. Voyons maintenant le cas qu'elle a fait de l'honneur, de la liberté et de la vie des personnes.

Nous n'insisterons pas sur les mille vexations qu'ont eu à endurer, pendant près de trois ans, nos héroïques populations, de la part de leurs bourreaux : querelles à propos de vivres, menaces aux habitants s'ils ne voulaient pas donner aux soldats une partie du ravitaillement américain ; enlèvement des objets les plus nécessaires à la vie.

A Roye, ils privent successivement une honorable directrice de pensionnat, qui était déjà là en 1870, de tous les éléments qui composaient sa literie. Sous prétexte qu'ils l'ont installée dans une maison voisine et qu'ils peuvent ainsi, prétendent-ils, piller son habitation habituelle : ils lui enlevèrent jusqu'à son matelas et son sommier ! A Margny-aux-Cerises, un soldat allemand menace de coups une jeune fille qui garde noblement sa mère paralysée, sa grand'mère malade et qui a recueilli par

surcroît une voisine aveugle, si elle ne donne pas le pain et les pommes de terre qu'elle possède. Au péril de sa vie, la brave petite française doit défendre la nourriture des trois infirmes dont elle est l'ange gardien. (*Vifs applaudissements.*)

Les habitants des villages évacués disent qu'on ne leur laissait rien à manger ; qu'il leur fallait cacher les pommes de terre ; qu'à chaque instant on faisait des perquisitions chez eux ; que l'amende et la prison pleuvaient.

Un cultivateur d'Attilly nous raconte qu'un jour, vers midi — c'était au moment du départ — des soldats allemands arrivent et lui disent : « Nous allons faire sauter ta maison à une heure »... Et ils tiennent parole. A Guiscard, on nous a déclaré qu'en plein hiver, ils obligeaient les jeunes filles à travailler dehors, aux travaux les plus pénibles, par exemple à la voierie, sans aucun égard pour leurs forces physiques. La seule sanction était la prison.

A Ham, quand ils ont été sur le point de faire sauter la citadelle, ils ont prévenu les habitants de leur intention en fixant l'heure à laquelle l'opération aurait lieu. Un coup de clairon devait donner le signal. La population devait se rendre à l'église avec deux jours de vivres. Puis, tout à coup, avançant le moment qu'ils avaient indiqué — et cela vers deux heures du matin — alors que les habitants étaient encore couchés, ils provoquaient l'explosion sans avoir prévenu personne. Elle faisait des victimes.

Par suite de la misère des populations, ils y a eu partout de nombreux décès d'enfants.

A Noyon, dès leur arrivée, le 30 août 1914, les officiers allemands sont venus chercher les membres de la municipalité, à la tête de laquelle était notre héroïque collègue Noël (*Applaudissements*), qui a reçu l'autre jour la croix de la Légion d'honneur, si noblement gagnée. (*Nouveaux applaudissements.*) Ils ont exigé qu'ils allassent au-devant de la colonne qui allait occuper la ville. Ils les ont contraints à marcher à côté du cheval du commandant. Comme ils ne pouvaient pas suivre, on les a brutalisés. L'adjoint, M. Jouve, était tombé, a été frappé à coups de bois de lance. Un citoyen de la ville, M. Devaux, qui avait été pris comme otage, a été fusillé sans raison derrière la mairie. Un officier a tiré froidement un coup de revolver sur le concierge de l'Hôtel de Ville, il l'a manqué ; quelque temps après, le malheureux est mort des suites de la commotion.

Un boulanger, M. Richard, qui, sans se livrer à aucune manifestation, regardait sur le pas de sa porte, avec une émo-

tion que vous devinez, passer des prisonniers français, a été tué d'un coup de fusil dans le ventre.

Une dame Delbecq, qui refusait de donner à boire à un soldat allemand ivre, a été tuée d'un coup de fusil.

Le 18 février, après avoir fait passer la nuit dans le collège à tous les habitants de quinze à soixante ans, ils les ont emmenés en captivité. Plus de quatre-vingt jeunes filles des plus honorables ont été ainsi arrachées à leurs familles, malgré les larmes et les sanglots.

La sœur Saint-Romuald, supérieure, a fait des déclarations particulièrement émouvantes : Lorsque les Allemands, dit-elle, ont commencé leurs opérations de retraite, ils ont évacué sur l'hospice civil de Noyon 250 à 500 malades de la région de St-Quentin. Ceux-ci sont arrivés dans des conditions si épouvantables qu'il en mourait sept à huit tous les jours.

C'étaient des gens arrachés de leurs lits sans qu'ils aient eu le temps de rien emporter ; des paralytiques, des mourants, des nonagénaires ; il y avait même une femme de cent deux ans. On a dû inhumer un certain nombre de personnes sans avoir pu vérifier leur identité.

Mme Déprez, propriétaire du château de Gibercourt était atteinte d'une maladie de cœur très grave qui la forçait à garder le lit. Un officier allemand arrive, lui enjoint de se lever ; la pauvre femme dit qu'elle va obéir malgré ses souffrances. Elle le prie de s'écarter pour qu'elle puisse s'habiller. Il s'y refuse et exige qu'elle s'habille devant lui.

Mme Bègue, de Flavy-le-Martel, avait également une maladie de cœur. On l'emmène. Ses enfants de dix et de sept ans veulent la suivre. L'officier allemand les en empêche. Les pauvres petits s'accrochent aux roues de la voiture pour ne pas quitter leur maman. Sans égards pour leurs larmes et leurs cris, l'officier les écarte brutalement et les laisse sur la route.

*M. Bonnefoy-Sibour.* — Les misérables !

*M. Couyba.* — C'est monstrueux !

*M. Henry Chéron.* — Dans tous les villages, ils ont emmené en captivité les habitants de quinze à soixante ans, même les jeunes filles, sauf les femmes ayant de tout petits enfants à leur charge.

Une femme habitant Holnon nous dit qu'on lui a enlevé son petit garçon de quatorze ans.

Un officier supérieur de l'armée française nous a rapporté, d'après des témoignages, un propos significatif du commandant allemand de la place de Ham. Ayant repéré une jeune



filles de seize ans, il a dit : « Celle-là est pour moi ». (*Exclamations.*)

Une femme de Ham raconte que le 10 février, elle apprit qu'un départ de 600 habitants allait avoir lieu. Affolée — car elle avait trois filles — elle court à la kommandantur, la nouvelle était exacte. L'ordre est donné de se réunir dans la cour du château avec un maximum de 30 kilogr. de bagages par personne.

On prescrit, en même temps, à tous les habitants d'apporter leurs valeurs, mais ils ne le font pas. Les trois filles du témoin ont 18, 20 et 26 ans. Elles se rendent au lieu fixé. De dix heures du matin à trois heures de l'après-midi, les captifs attendent sous un froid glacial. Les parents accourent pour leur faire leurs adieux. Ce sont des scènes déchirantes. On les repousse par les moyens les plus violents et notamment à coups de crosse. A trois heures a lieu enfin le départ pour la gare. Les Allemands ont eu la cruauté d'installer un photographe pour conserver le souvenir de ce lamentable défilé. (*Exclamations.*) Depuis lors, la mère de famille, dont je vous ai parlé a appris que ses jeunes filles étaient cantonnées dans des maisons abandonnées. Puis, elle n'a plus eu de leurs nouvelles.

Une personne évacuée de Séraucourt-le-Grand nous a raconté que le 29 juin dernier, au moment d'une offensive de nos troupes, les Allemands ont rassemblé les hommes de dix-sept à cinquante-cinq ans, sur la place publique, pour les emmener en captivité. Comme les familles venaient pour leur faire leurs adieux, ils les ont éloignées par un barrage et une section de mitrailleuses. Une femme a dû braver les soldats pour aller au secours de son mari malade.

Le martyr des habitants de Chauny a été particulièrement épouvantable. Pendant près de trente mois, ils ont vécu sous le régime le plus intolérable et le plus humiliant, obligés de ne pas sortir de chez eux avant huit heures du matin, de rentrer à sept heures du soir, de rester sans lumière dans leurs demeures, ils devaient saluer, chapeau bas, les officiers sous peine d'emprisonnement. A partir du 18 février, les Allemands ont commencé l'évacuation vers le Nord de tous les habitants de quinze à soixante ans. Le 23, ils ont donné l'ordre à ce qui restait de la population (environ 2.000 personnes) de se rassembler sur la place de l'hôtel de Ville. Ils ont entassé ces personnes avec 3.000 habitants des villages des environs dans un faubourg appelé le Brouage. Le 3 mars, nouvelle réunion de ces infortunés y compris les malades, les infirmes. On leur a fait passer pendant six heures une revue par un froid si glacial que vingt-sept personnes sont mortes dès le lendemain, d'au-

tres les jours suivants. Puis, les malheureux ont été entassés dans les caves, d'où ils ont entendu pendant plus de quinze jours, l'explosion de leurs maisons qu'on faisait sauter au-dessus de leurs têtes ! (*Nouvelles exclamations.*)

L'évacuation des habitants de certains villages s'est faite avec tout autant de cruauté. Une débitante de Gricourt, rencontrée par nous à Noyon, nous raconte qu'on a expulsé sans précautions son mari malade. Il est mort, elle reste avec sept enfants. D'autres habitants de la même commune et de communes environnantes nous disent qu'on les a fait partir pendant la nuit. Ils ont effectué une partie du voyage dans des wagons à bestiaux, sur une couche épaisse de fumier. Puis, de Babeuf à Noyon, ils ont fait la route à pied, dans la boue, avec de petits enfants ayant froid et ayant faim. Un certain nombre de ces malheureux sont morts d'épuisement en arrivant dans nos lignes. Partout, les habitants ont été évacués ainsi, sans que l'ennemi leur ait laissé une quantité suffisante de vivres, sans qu'il ait eu égard à la faiblesse des enfants et des malades. Dix-sept vieillards venant de Roisel, sont arrivés dans un tel état d'épuisement, par suite des privations, qu'ils sont morts au bout de quelques jours.

Messieurs, de tels faits sont atroces. Mais, si angoissant qu'en soit le récit, si épouvantable que soit le spectacle des ruines accumulées, je dois vous dire que nous avons rapporté de notre visite une profonde impression de réconfort car, après avoir constaté et flétri la lâcheté des bourreaux, il nous a fallu nous incliner devant la noblesse des victimes ! (*Vifs applaudissements sur tous les bancs !*)

Pas un instant, pendant leur longue captivité, nos compatriotes n'ont désespéré de la France ! Pas un instant, ils n'ont douté de la victoire ! Ils le disaient ils le proclamaient devant nos ennemis auxquels ils imposaient le silence par leur dignité, leur fierté et leur courage. (*Nouveaux applaudissements unanimes.*)

J'ai aussi le devoir — je n'en parlerai qu'avec discrétion, car il ne faut pas s'abandonner à un optimisme excessif, mais, pourtant, si vous saviez quel est l'optimisme de nos compatriotes... (*Vifs applaudissements.*) j'ai, dis-je, le devoir de vous rapporter ce que tous ont déclaré. Après avoir vu en août 1914, arriver l'armée allemande si forte, si bien outillée, si admirablement ravitaillée, qu'ils en pleuraient de rage, ils ont constaté que peu à peu la gêne s'installait chez nos ennemis. Ils affirment que ces derniers manquaient complètement de vivres pendant les derniers mois. Sur ce point, nous avons recueilli partout les mêmes déclarations. Le pain donné aux

soldats allemands était presque immangeable. Souvent, ils le jetaient et les chiens n'en voulaient pas. La soupe aux orties, les choux navets, une sorte de brouet qu'ils appelaient de la colle, constituaient le plus clair de leur ordinaire. Leur café était de l'orge grillée. Ils cherchaient constamment à obtenir des vivres des populations, sur le ravitaillement de celles-ci.

Si maigre que fût leur alimentation, ils en envoyaient une partie en Allemagne à leurs familles, dont ils disaient le dénuement absolu.

Nous n'entendons, messieurs, tirer de ces déclarations aucune conséquence excessive. Il serait puéril de nier que nos ennemis peuvent encore nous opposer une grande résistance — ne nous leurrons point, — mais nous vous rapportons la vérité en vous affirmant que nos compatriotes des régions envahies ont constaté, chez tous les soldats qu'ils ont un grand affaiblissement physique et moral.

*M. Magny.* — C'est un témoignage unanime.

*M. Henry Chéron.* — Pour ce qui est de leurs souffrances personnelles, si terribles qu'en beaucoup d'endroits nos médecins-majors ont constaté un grand épuisement des individus, nos héroïques compatriotes ont eu cette admirable formule : « Nous avons tout oublié quand nous avons revu les Français. » (*Vifs applaudissements.*)

Ils étaient tout à la joie d'avoir retrouvé la Patrie, cette bonne et douce France qu'on aime chaque jour davantage, à mesure qu'elle a plus souffert. (*Nouveaux applaudissements.*) Ils avaient retrouvé le drapeau tricolore, caché soigneusement pendant trente mois, et ils l'avaient hissé aussitôt sur les ruines de la mairie ou de l'église. Les enfants agitaient de petits drapeaux. On avait élevé à l'entrée de la ville de Roye un arc de triomphe pour l'entrée de l'armée française.

Messieurs, si nos compatriotes sont ainsi tout à la consolation du retour, nous devons être, nous, tout au devoir de venger les forfaits dont ils ont été les victimes. (*Très bien ! très bien ! et applaudissements.*)

En vérité, il n'y aurait plus de justice dans le monde (*Nouveaux applaudissements*) si de pareils forfaits, systématiquement accomplis par une nation...

*M. Jénouvrier.* — ... Et par des individus.

*M. Henry Chéron.* — ... Qui se flattent d'avoir mis à leur service tous les progrès de la science, pouvaient être couverts par l'impunité.

A ces crimes, il faut la triple sanction de la loi internationale, de la loi pénale, et de la victoire du monde civilisé ! (*Vifs applaudissements.*)

La sanction de la loi internationale d'abord. Il y a, messieurs, un article de la convention du 18 octobre 1907, que je ne vous ai pas lu encore. Je crois même que cet article a été inséré à la demande de l'Allemagne...

*M. Etienne Flandin.* — C'est exact !

*M. Henry Chéron.* — Il s'agit de l'article 3 de la convention IV qui est ainsi conçu : « La partie belligérante qui violera les dispositions dudit règlement, sera tenue à indemnité s'il y a lieu (*Très bien !*) et sera responsable de tous actes commis par les personnes faisant partie de sa force armée. »

Par conséquent, ils sont responsables matériellement, ils sont responsables pécuniairement, ils payeront ! (*Vifs applaudissements.*)

Sans doute, nous ne ferons pas attendre à nos compatriotes, cette réparation. En vertu de la loi de solidarité qui sera prochainement rapportée ici par notre distingué collègue M. Reynald, rapporteur général de la commission des dommages de guerre ; vous voudrez leur attribuer largement les indemnités qui leur sont dues, sans procédure tracassière, à plus forte raison, sans exigences réalisables.

Vous effacerez tout ce que l'argent peut effacer. Mais, finalement, c'est l'ennemi qui payera, parce qu'il est responsable suivant la loi du monde. (*Très bien ! très bien !*)

Il faut davantage. Dans notre pays, comme dans tous les pays civilisés, la menace sous condition, les violences envers les personnes, le vol qualifié, la destruction des édifices publics constituent des délits ou des crimes. Il faut qu'une instruction judiciaire soit ouverte.

*M. Guilloteaux.* — Parfaitement.

*M. Henry Chéron.* — ... Il faut que les coupables soient poursuivis et condamnés. Ils sont défailants aujourd'hui ; mais si jamais, après la guerre, ils se transforment de cambrioleurs en commis-voyageurs... (*Vifs applaudissements.*)

*M. Jénouvrier.* — Il faudra les fusiller.

*M. Henry Chéron.* — ... Et s'ils reviennent sur le sol de la France, alors, nous pourrons leur faire expier leurs crimes.

*Un sénateur au centre.* — Ils n'y manqueront pas.

*M. Henry Chéron.* — Ces crimes, savez-vous comment ils les regrettent ? Un de nos honorables collègues, M. Ordinaire, lisait tout à l'heure, dans la Gazette de Voss, cette phrase : « Nos troupes sont pleines de joie, de la joie d'avoir fait le mal à autrui. » Toute la mentalité allemande est là.

Vous le voyez, non seulement ils ne se repentent pas des crimes qu'ils ont commis, mais encore ils les proclament, ils s'en vantent ! Il faut que la loi pénale les atteigne.



Enfin, messieurs, la sanction nécessaire, celle sans laquelle toutes les autres seraient impossibles, c'est la victoire. (*Vifs applaudissements.*)

Qui pourrait oser parler, maintenant, d'une paix quelconque avec les hommes qui ont ordonné les abominables violences que j'ai relatées ici ? (*Très bien ! très bien !*)

M. Ournac. — Qui donc voudrait leur tendre une main fraternelle ?

..M. Henry Chéron. — Il faut qu'ils soient battus et abattus...

M. Jénouvrier. — A genoux !

M. Henry Chéron. — Il faut que le militarisme allemand disparaisse sous les ruines qu'il a odieusement accumulées. Quels que soient les efforts nécessaires, les privations à endurer, les sacrifices à consentir, nous ne devons nous arrêter qu'après la défaite absolue de l'Allemagne. Toute transaction serait une trahison ! (*Très bien ! très bien ! et applaudissements.*)

Pour prendre toutes les résolutions nécessaires, est-ce qu'il ne nous suffit pas, d'ailleurs, de regarder autour de nous ? C'est le monde entier qui se lève pour nous aider, nous et nos alliés que la liberté enflamme, à défendre la cause du droit et de la civilisation. Toutes les forces morales de l'univers se coalisent pour empêcher que soit étouffé sous la violence tout ce qui est l'honneur et la vie des peuples. Les barbares sont perdus, car ils sont poursuivis et déjà atteints par la malédiction universelle ! (*Vifs applaudissements.*)

Messieurs, à l'heure où la justice immanente s'apprête à châtier ceux qui ont plongé dans le deuil tant de millions de familles, si nous avions besoin, pour accomplir le dernier effort, pour porter le coup décisif et libérateur, d'un sursaut d'énergie, est-ce qu'il ne nous serait pas aisé de puiser les vertus nécessaires dans le sublime exemple que nous ont donné nos compatriotes des pays envahis ? Ah ! en vérité, nul n'a plus le droit de se plaindre à l'intérieur. (*Applaudissements.*)

Voix nombreuses. — C'est très vrai !

M. Henry Chéron. — Nul, qui a conservé sa famille, son foyer, n'a le droit de récriminer contre les petites inconvénients de la guerre, quand d'autres, qui ont vu, sous leurs yeux, détruire leurs maisons, emmener leurs femmes et leurs filles en captivité, sont restés braves et indéfectibles dans l'épreuve. (*Applaudissements unanimes.*)

Nul n'a le plus le droit, sans rougir, de songer aux mesquins profits de la guerre. (*Très bien et vifs applaudissements.*) quand d'autres ont vu s'écrouler leur fortune et, pendant trois ans, ont, plus souvent qu'à leur tour, souffert de la faim ! (*Nouveaux applaudissements.*)

Nul, enfin, ne pourrait, sans honte et sans remords, manquer d'une confiance absolue dans l'issue finale, quand nos compatriotes, qui ont été pendant trente mois en contact avec les monstres, affirment qu'ils chancellent, qu'ils sont épuisés et qu'ils sont battus ! (*Vifs applaudissements.*)

Au surplus, et c'est sur ces mots que je termine, s'il se trouvait jamais quelqu'un pour croire au repentir tardif, hypocrite et intéressé de ceux qui ont violé tous les traités et toutes les promesses, pis encore, s'ils se trouvaient après la guerre des cœurs assez faibles pour oublier que la haine de l'Allemagne est désormais le plus saint des devoirs (*Applaudissements répétés*), que c'est le plus élémentaire hommage qu'on peut rendre à l'humanité, alors nous serions là pour évoquer le spectacle des femmes et des enfants du nord de la France emmenés en captivité à travers les routes et les champs dévastés de leur pays et nous dirions : « Voilà ce qu'ils auraient fait de la France tout entière s'ils l'avaient pu ! » (*C'est vrai ! Vifs applaudissements.*)

Voilà ce qu'ils feraient d'elle demain, s'ils le pouvaient !

Mais non, messieurs, il n'y aura aucune défaillance.

Le martyre de nos compatriotes a fait passer dans toutes les âmes un frisson nouveau d'impitoyable justice. Nous irions jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'à ce que nous puissions, sur les ruines de l'impérialisme et du militarisme allemands, fonder le triomphe de la paix, de la liberté et des droits imprescriptibles de la conscience humaine. (*Vifs applaudissements unanimes et répétés.* — *L'orateur, en regagnant sa place, reçoit les félicitations d'un grand nombre de ses collègues.*)

Voix nombreuses. — Nous demandons l'affichage.

M. le président. — Je mets aux voix la proposition d'affichage du discours de M. Henry Chéron.

(L'affichage est ordonné.)

..M. le président. — Je suis saisi d'une demande de discussion immédiate, signée de vingt membres dont voici les noms : MM. Henry Chéron, Peyronnet, Reymoneng, Surreaux, Cabart-Danneville, Petitjean, Astier, Chastenot, Mir, Peytral, Cuvilot, Ordinaire, Butterlin, Milan, Jénouvrier, Loubet, Millies-Lacroix, Gabrielli, Flandin et de Tréveneuc.

Je consulte de Sénat sur la discussion immédiate.

(La discussion immédiate est prononcée.)

M. René Viviani, garde des sceaux, ministre de la justice. — Je demande la parole.

M. le président. — La parole est à M. le garde des sceaux dans la discussion générale.

M. René Viviani, garde des sceaux, ministre de la justice. —

Messieurs, M. le président du conseil qui, au lendemain du jour où il prenait possession de ses fonctions, dénonçait devant l'univers civilisé les atrocités allemandes, s'il n'était retenu dans une autre enceinte par les devoirs de sa charge, aurait joint certainement sa voix à la parole éloquente que vous venez d'entendre et de saluer. Au nom du Gouvernement, je viens m'associer aux conclusions que vous avez entendues. Comme vous, messieurs, j'ai écouté ce discours, auquel vous lui avez réservé, à si juste titre, l'honneur qui lui était dû puisque, sous la forme la plus sensationnelle que vous ayez pu trouver, vous avez voulu le placer tout entier sous les yeux du pays. (*Très bien !*)

J'ai entendu ce discours impressionnant, implacable, comme un réquisitoire. Ces vols, ces rapines, ces viols, ces incendies, ces meurtres, ces assassinats ne constituent pas seulement, messieurs, comme on l'a si justement dit, une meurtrissure du droit public, un attentat à l'honneur international : ils constituent des crimes de droit commun. (*Applaudissements*) prévus par le code pénal de tous les pays civilisés et auxquels doivent correspondre avant le verdict de l'histoire, et pour le préparer, des informations précises et adéquates. (*Très bien ! très bien !*)

Ils dérivent d'ailleurs de cette psychologie médiocre qui a toujours, dans le temps passé, et à l'heure actuelle, oblitéré l'esprit allemand.

Nos ennemis croient qu'en terrorisant le monde ils le réduiront à leur merci. Messieurs, certes, devant une pareille accumulation de crimes, nos consciences se révoltent, mais nos âmes sont inébranlables. (*Très bien ! très bien !*) C'est bien le moins qu'elles restent aussi fermes que celles de nos concitoyens malheureux qui, réduits, pour ainsi dire au rôle de sujets...

*Un sénateur.* — ... d'esclaves.

*M. le garde des sceaux.* — ... surveillés et guettés chaque jour, menacés jusque dans leur vie, sont restés indomptables, et les mains tendues et le cœur vaillant, ont accueilli l'armée libératrice. Nous les saluons dans leurs misères héroïquement, supportées pour la patrie.

Notre âme restera inébranlable et nous irons jusqu'au bout. Mais, messieurs, pour aller jusqu'au bout, il faut vaincre. (*Très bien !*) Nous irons jusqu'à la victoire ; c'est en elle seulement que seront contenus les châtements, et c'est par la force militaire que détiennent la France et ses Alliés que nous obtiendrons la réparation du droit. (*Vifs applaudissements sur tous les bancs.*)

*Voix nombreuses.* — L'affichage !

*M. Couyba.* — Nous demandons que les éloquents paroles prononcées au nom du gouvernement par M. le garde des sceaux soient affichées à la suite de l'émouvant discours de notre collègue M. Henry Chéron.

*M. le président.* — J'entends, messieurs, demander l'affichage du discours de M. le garde des sceaux à la suite de celui de notre collègue M. Henry Chéron.

Je mets aux voix cette proposition.

(L'affichage est ordonné.)

*M. le président.* — La parole est à M. Flandin.

*M. Etienne Flandin.* — J'avais l'intention, messieurs, d'intervenir dans le débat, mais on ne parle plus après des discours comme ceux que nous venons d'applaudir : on se recueille en restant sous l'impression de ces émouvantes paroles. Je tiens seulement à prendre acte des déclarations qui ont été faites et par M. Henry Chéron, et par M. le garde des sceaux sur l'utilité qu'il y aurait à ouvrir immédiatement des informations criminelles dans les territoires libérés de l'ennemi. (*Très bien !*) Nous sommes incontestablement en présence de crimes de droit commun (*Très bien !*) qui ne sauraient être couverts comme faits de guerre. (*Nouvelle approbation.*)

Ces crimes ont été commis sur notre territoire. Ils sont punis par notre code pénal et par notre code de justice militaire ; ils sont flétris par le droit des gens ; j'ajoute qu'ils sont également prévus et punis par le code pénal et le code de justice militaire allemand. Donc, à quelque point de vue qu'on se place, nous sommes en droit de mettre en mouvement l'action publique. L'information, en rassemblant tous les éléments de preuves, devra identifier les crimes et les criminels.

Nous aurons ainsi la possibilité, si certains d'entre eux tombent entre nos mains pendant la guerre, de nous appuyer sur des informations régulières et légales pour assurer immédiatement les expiations nécessaires.

Les informations criminelles présenteront un autre avantage. Elles nous permettront, à l'heure du traité de paix, de nous fonder sur une documentation irrécusable pour revendiquer — à trop juste titre, hélas ! — le bénéfice de la clause de l'article 3 de la convention de La Haye, que l'honorable M. Chéron rappelait tout à l'heure et que l'initiative même de l'Allemagne a fait insérer dans le règlement des droits et conventions de la guerre.

Au lendemain du crime sans nom commis contre le *Lusitania*, le juge anglais ouvrait son enquête et rendait ce verdict : « Ce crime effroyable viole le droit des gens et les conven-



tions de tous les pays civilisés ». Et il portait contre les officiers du sous-marin allemand, contre l'empereur et contre le gouvernement de l'Allemagne, l'accusation d'assassinat en bloc.

Procédons, nous aussi, à des informations régulières, légales ; formons nos dossiers pour le jour où s'ouvriront enfin les assises de l'humanité (*Très bien !*) qui apporteront la plus haute leçon de morale et de droit qui ait jamais été donnée au monde, ce qui sera comme la rançon de tant d'opprobre et de sang. (*Approbation.*)

J'attends du Gouvernement que la justice soit appelée à accomplir son œuvre, toute son œuvre, et j'ai foi dans l'irrésistible élan de nos armées pour donner promptement à ces décisions force exécutoire. (*Vifs applaudissements.*)

*M. le président.* — Si personne ne demande plus la parole, je consulte le Sénat sur le passage de la discussion de la proposition de résolution.

Il n'y a pas d'opposition ?...

J'en donne lecture :

« Le Sénat,

« Dénonçant au monde civilisé les actes criminels accomplis par les Allemands dans les régions de la France par eux occupées, crimes contre la propriété privée, contre les édifices publics, contre l'honneur, la liberté et la vie des personnes ;

« Constatant que ces actes de violence inouïe ont été perpétrés sans l'excuse d'aucune nécessité militaire et au mépris systématique de la convention internationale du 18 octobre 1907, ratifiée par les représentants de l'empire allemand ;

« Voue à la malédiction universelle les auteurs de ces forfaits dont la justice exige que soit assurée la répression.

« Salue avec respect ceux qui en ont été les victimes et auxquels la nation promet solennellement, en s'en portant caution, qu'ils en obtiendront réparation intégrale par l'ennemi,

« Affirme plus que jamais la volonté de la France soutenue par ses admirables soldats — et d'accord avec les peuples alliés, — de poursuivre la lutte qui lui a été imposée jusqu'à l'écrasement définitif de l'impérialisme et du militarisme allemands, responsables de toutes les misères, de toutes les ruines et de tous les deuils accumulés sur le monde ! »

Je consulte le Sénat sur la proposition de la résolution.

(La proposition de résolution est adoptée.)

*M. Léon Mougeot.* — Comme conclusion des éloquentes paroles que nous venons d'entendre et du vote unanime du Sénat, je demande qu'on affiche la proposition de résolution elle-même. (*Vive approbation.*)

*M. le président.* — Dans ces conditions, à la suite des discours de MM. Henry Chéron et René Viviani, dont le Sénat a ordonné l'affichage, figurerait la résolution que l'Assemblée vient d'adopter à l'unanimité. (*Assentiment général.*)

#### VI. — RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES SUR LES ACTES COMMIS PAR L'ENNEMI.

Comme le gouvernement français l'avait annoncé (supra p. 957 et p. 963) une commission officielle d'enquête a été nommée pour procéder à la constatation authentique des actes commis par l'ennemi en méconnaissance des droits de l'humanité et en violation du droit des gens.

Cette commission d'enquête, composée de hauts magistrats et de diplomates, a procédé à sa mission.

Voici le texte de son rapport à M. A. Ribot, président du conseil des ministres.

Rapport présenté à M. le président du conseil par la Commission instituée en vue de constater les actes commis par l'ennemi en violation du droit des gens. (Décret du 23 septembre 1914.) — 8<sup>e</sup> Rapport : MM. Georges Payelle, premier président de la cour des comptes ; Armand Mollard, ministre plénipotentiaire ; Georges Maringer, conseiller d'État, et Edmond Paillot, conseiller à la cour de cassation, à M. le président du conseil des ministres. — Journal officiel de la R. F. 18 avril 1917, p. 3059.

Monsieur le président du Conseil. — Nous venons de parcourir une partie des régions de l'Oise, de l'Aisne et de la Somme qui, après avoir subi pendant plus de trente mois la domination allemande, ont été récemment délivrées du joug le plus lourd et le plus odieux.

Tout, dans le spectacle de dévastation que nous avons eu devant les yeux, déçèle une méthode si implacable et d'une si frappante uniformité qu'il est impossible de n'y pas voir l'exécution d'un plan rigoureusement établi. Réduction des citoyens en servitude, enlèvement des femmes et des jeunes filles, pillage des foyers, anéantissement des villes et des villages, ruine de l'industrie par la destruction des usines, désolation des campagnes par le bris des instruments agricoles, l'incendie des fermes et l'abatage des arbres, tout a été mis en œuvre au même moment et avec la même férocité, pour créer la misère, inspirer la terreur et faire naître le désespoir.

Dans la plupart des localités où nous nous sommes transportés, il ne semble pas qu'au début de l'occupation, l'ennemi se soit livré à des excès sanglants comparables en nombre à ceux qui ont marqué sa ruée à travers la Champagne et la Lorraine

Nous n'en avons pas moins relevé en plusieurs endroits des meurtres ou des violences graves envers les personnes.

A Noyon, lors de l'arrivée des Allemands, le 30 août 1914, les deux adjoints, MM. Jouve et Félix, contraints par un officier de se rendre avec le maire, M. Noël, sénateur de l'Oise, au devant d'une colonne qui s'approchait, et ramenés dans la ville à l'étrier du commandant, ont été frappés à coups de bois de lance, parce qu'ils avaient peine à suivre le pas des chevaux. Un autre habitant, M. Devaux, désigné pour rester avec eux comme otage à l'hôtel de ville, a été tué d'un coup de fusil par un soldat au moment où il sortait pour aller chercher un mouchoir. Le même jour, M. Momeux, concierge de la mairie, sans avoir manifesté la moindre velléité de rébellion, a essuyé le coup de revolver d'un officier et a été ensuite brutalisé au point que sa santé, déjà ébranlée, ne s'est jamais rétablie. Il est mort assez longtemps après, mais très certainement des suites de la commotion qu'il avait éprouvée.

A Noyon également, la dame Delbecq a été tuée d'un coup de feu par un soldat ivre auquel elle refusait du vin, et M. Richard, boulanger, a reçu, à la fin du mois de septembre 1914, une balle qui l'a mortellement frappé, tandis qu'il causait tranquillement avec un de ses confrères devant la porte de celui-ci. Les Allemands ont prétendu qu'il avait été victime de l'imprudence d'un de leurs hommes ; mais cette version n'a jamais été sérieusement établie.

Le 6 ou le 7 septembre de la même année, à Roye, pendant la nuit deux soldats abattirent successivement à coups de fusil MM. Colombier et Lesage, chez qui ils étaient entrés pour demander un renseignement et qui pris de frayeur, cherchaient à s'esquiver.

Au commencement d'octobre 1914, des habitants de Verpillières, arrêtés sous le prétexte insoutenable qu'ils auraient entretenu des communications téléphoniques avec l'armée française, furent conduits à Avricourt, où siégeait un conseil de guerre. A la suite de leur comparution, douze d'entre eux furent marqués d'une croix bleue sur la joue droite. Nous ne sommes pas encore renseignés sur le sort de tous ces prisonniers. Nous savons seulement que M. Poizeaux, âgé de quarante-sept ans, et M. Vasset, vieillard de soixante-dix-huit ans, ont été ramenés à Verpillières et fusillés le soir même.

Enfin, vers la même époque, M. Denicourt, de Muille-Villette, chez qui avaient été découverts quelques pigeons voyageurs, a été exécuté dans un des fossés du château de Ham, malgré l'intervention du maire de cette ville, qui attestait en

vain que ce malheureux n'était ni éleveur, ni membre d'aucune société colombophile.

Si les massacres ne paraissent pas avoir été plus nombreux dans les pays que nous avons pu visiter jusqu'ici, l'occupation s'y est, en tous cas, affirmée fort rigoureuse. Partout les réquisitions ont été continuelles. Les communes devant subvenir aux frais d'entretien des troupes cantonnées sur leur territoire ont été frappées de contributions énormes. Pour y satisfaire, elles se sont vu imposer l'obligation, quand leurs ressources pécuniaires ont été épuisées, de former entre elles des unions en vue d'émettre du papier-monnaie sous forme de bons. Ceux des maires qui refusaient de se prêter à cette combinaison étaient emprisonnés et envoyés en Allemagne. L'ennemi mettait lui-même en circulation ces billets, auxquels il avait donné cours forcé. Les habitants, soumis à des vexations de tout genre, assistaient journellement au vol des quelques denrées alimentaires qu'ils possédaient et des objets mobiliers qui leur étaient le plus nécessaires. Dans les magasins, chefs et soldats prélevaient comme un dû ce qui tentait leur convoitise. C'est ainsi qu'à Ham, dans la quincaillerie Gronier, un personnage d'un grade élevé, qu'on dit être le grand-duc de Hesse, vint choisir diverses marchandises pour le paiement desquelles il se contenta de promettre un bon qui ne fut jamais délivré.

A chaque instant, nos infortunés concitoyens avaient à endurer de nouvelles restrictions à leurs droits et de nouvelles atteintes à leur dignité : ordre de rentrer chez eux le soir à sept heures et de n'en sortir qu'à huit heures du matin ; défense d'entretenir de la lumière pendant la nuit dans les demeures ; injonction de saluer les officiers chapeau bas ; astreinte au travail des champs ; le tout sanctionné par des peines d'emprisonnement et par des amendes auxquelles les plus légères infractions à d'innombrables règlements donnaient continuellement prétexte. Mais rien ne saurait égaler en abomination ce qui s'est passé dans certaines communes, comme Fréniches, où, un jour du mois de mai 1915, toutes les jeunes filles du village, convoquées dans la maison affectée aux consultations du médecin militaire, ont dû subir l'examen le plus brutal et le plus révoltant, malgré leurs protestations et leurs cris.

C'est à partir du milieu de février dernier, c'est-à-dire du moment où les Allemands ont commencé à préparer leur repli, qu'ont été commis des actes de déprédation sauvage qui, connus aujourd'hui du monde entier, révoltent la conscience universelle.

Il avait été déjà procédé antérieurement à la déportation de



nombreux habitants, que l'envahisseur, séparant sans pitié les familles, envoyait travailler en Allemagne ou dans le nord de la France. Cette mesure est devenue générale et a frappé toute la partie valide de la population des deux sexes, de seize à soixante ans, à l'exception des femmes ayant de jeunes enfants. Dans toutes les communes elle a été appliquée avec la même dureté, donnant lieu aux scènes les plus déchirantes. A Ham, parmi les six cents personnes emmenées, se trouvaient quatre malades de l'hospice. A Noyon, huit jours après un premier convoi expédié le 17 février, les Allemands ont choisi une cinquantaine de jeunes filles qui, évacuées de la région de Saint-Quentin, avaient été internées dans la ville. Elles ont toutes été envoyées dans le Nord, malgré les larmes et les supplications de leurs parents, dont la douleur était affreuse.

Ainsi qu'en bien d'autres endroits, les médecins, les pharmaciens et les prêtres avaient été les premiers désignés pour l'exil, et, comme il ne restait rien dans la pharmacie de l'hôpital, ni dans la salle d'opérations, indignement pillées, les nombreux malades et infirmes amenés des régions voisines n'ont pu recevoir, malgré les efforts de la charité, les soins et les secours dont ils avaient d'autant plus besoin qu'ils étaient épuisés par le froid, les privations et les angoisses. Tous ces malheureux étaient arrivés dans un état lamentable, et il en mourait sept ou huit par jour. C'étaient des gens qu'on avait arrachés de leur lit et auxquels on n'avait laissé le temps de rien emporter. Il y avait parmi eux des paralytiques, des agonisants, plusieurs nonagénaires et jusqu'à une femme de cent deux ans. Beaucoup de départs avaient eu lieu dans des conditions atroces. Mme Deprez, propriétaire du château de Giberccourt, l'une des victimes de ces ordres impitoyables, était atteinte d'une grave maladie de cœur, et obligée de garder le lit. Un officier a exigé qu'elle se levât et s'habillât en sa présence, bien qu'elle l'eût prié de s'éloigner. Elle est morte une douzaine de jours après. Une femme de Flavy-le-Martel, âgée de trente-sept ans, Mme Bègue, qui souffrait également d'une affection cardiaque, avait demandé qu'on lui permît d'emmener ses enfants, âgés l'un de sept ans et l'autre de quatre ans, qui se cramponnaient aux roues de la voiture. On lui a refusé cette grâce et les pauvres petits sont restés sur la route. Une autre femme de la même commune était malade et alitée quand on vint la prévenir que les Allemands allaient emmener son mari. Elle se leva aussitôt et, malgré l'opposition d'un officier, parvint à se jeter dans les bras du prisonnier. Celui-ci partit sans avoir embrassé son enfant. Eva-

cuée sur Noyon et conduite à l'hôpital, la jeune femme n'a cessé de manifester le désespoir le plus violent. Le jour de son arrivée, elle s'est précipitée, avec sa petite fille, sous les roues d'une automobile. Les religieuses ont heureusement pu la relever à temps.

Tous ces enlèvements ont fourni à une armée qui a fait de la guerre une entreprise de brigandage, des facilités spéciales pour s'approprier à loisir ce qui avait échappé à ses pillages précédents. « Nos compatriotes n'étaient pas encore à 4 kilomètres, nous a dit M. Dacheux, conseiller municipal faisant fonctions de maire à Guiscard, que les camions arrivaient devant leurs portes pour tout enlever. » A Ham, où le chef de la Kommandantur s'est bien gardé de restituer une table ancienne de grande valeur qu'il avait empruntée à la mairie, le général von Fleck a déménagé tout le mobilier de la maison Bernot, dans laquelle il était logé. L'opération a été accomplie avec une telle perfection que le général, à la fin de son séjour, n'ayant plus rien pour s'asseoir, a dû faire demander des chaises à la municipalité.

A Noyon, pendant tout le temps de l'occupation, le vol a été pratiqué d'une façon permanente. De nombreuses maisons ont été mises à sac et l'intérieur en a été ignoblement dégradé. Dans la cathédrale, le commandement a fait enlever les cloches et les tuyaux du grand orgue. Les coffres-forts des particuliers ont été fracturés à coups de revolver tirés dans les combinaisons. Les 26 et 27 février dernier, deux soldats, accompagnés de deux officiers, sont venus ouvrir à l'aide d'un chalumeau les coffres de la Société Générale et en ont emporté le contenu. Il a été opéré de la même manière à la banque Chéneau et Barbier et à la banque Brière. La comptabilité de chaque établissement a été saisie en même temps que les valeurs. Comme M. Brière s'étonnait qu'on lui prît jusqu'à ses archives et faisait observer qu'elles ne pouvaient être utiles qu'à lui-même, l'officier auquel il s'adressait et qui se disait délégué de la trésorerie de Berlin se borna à lui répondre : « On m'a donné l'ordre de vider les coffres. Je vide les coffres. »

A Sempiigny, un des rares endroits où les maisons soient encore debout, on peut se faire une idée de ce qu'ont dû être les scènes de pillage qui se sont produites partout. Depuis le 1<sup>er</sup> mars, date à laquelle ce qui restait d'habitants valides a été évacué, jusqu'au départ des troupes d'invasion, ce malheureux village n'a cessé d'être saccagé. On dirait qu'une horde de fous furieux a passé par là. Les Allemands, en effet, y ont détruit, avec une sorte de frénésie, tout ce qu'ils ne pouvaient emporter, démolissant à coups de pioche ou de maillet les

lits et les armoires, pulvérisant la vaisselle et les glaces, brisant les instruments aratoires et les outils de jardinage, dispersant les graines et les semences, volant dans l'église toute la garniture du maître-autel, souillant d'ordures les tiroirs et les placards et laissant des excréments jusque dans les ustensiles de ménage. La majeure partie de ces exploits a été accomplie par le 338<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

On se demande avec stupeur comment l'armée d'une nation qui se prétend civilisée a pu commettre de tels actes ; mais combien n'est-il pas plus déconcertant encore d'avoir à constater que ses soldats ont violé des tombeaux ! Dans le cimetière de Carlepont, la porte de la chapelle sépulcrale de la famille suisse de Graffenried-Willars a été enlevée. Il n'en reste que les paumelles en cuivre. Une pierre de caveau a été descellée et, par l'orifice ainsi pratiqué, on aperçoit des ossements. La tombe de la famille Caillé a été également profanée. La pierre qui la recouvre est brisée et des restes humains sont à découvert. A Candor, deux témoins ont surpris des Allemands en train de fracturer les tombes des familles Trefcon et Censier et d'examiner l'intérieur de la sépulture Mazier, dont ils avaient fait glisser le couvercle. L'église qu'entoure le cimetière a été honteusement pillée ; les christs en argent fixés aux croix ont été arrachés, et la dame Coltery a enlevé elle-même les oripeaux dont les soldats avaient, par dérision, affublé la statue d'un saint. A Roiglise, une large déchirure dans le dallage de la chapelle Derreulx permet de voir ouverts les compartiments du caveau. On aperçoit un cercueil dans une des cases et des ossements dans une autre. Tous ces dégâts sont, à n'en pouvoir douter, le résultat d'entreprises criminelles, car on ne voit, sur les sépultures ou à leurs abords, aucune trace de bombardement.

Après le pillage, la destruction des maisons, des châteaux et des fermes a été effectuée par les explosifs, l'incendie ou la démolition à la pioche. A Margny-aux-Cerises, elle a été opérée en partie à l'aide d'un puissant bélier. Annois, Flavy-le-Martel, Jussy, Frières-Faillouel, Villequier-Aumont n'existent plus. Chauny, ville industrielle qui comptait près de onze mille âmes, n'est qu'un vaste monceau de décombres, à l'exception du faubourg du Brouage.

Après l'évacuation des habitants valides le reste de la population, comprenant 1.000 personnes avait été parqué, le 23 février 1917, dans ce faubourg, avec environ 3.000 hommes et femmes de treize communes de la région. Le 3 mars, un ordre de la Kommandantur a enjoint à tout ce monde de se réunir le lendemain, à six heures du matin, dans une rue. Les malades

et les infirmes n'ont pas été exemptés de cette mesure et il a fallu en porter un certain nombre au lieu du rassemblement, qui s'étendait sur une longueur dépassant un kilomètre. Il a été fait alors un appel général ; puis, au cours d'une revue qui n'a pas duré moins de six heures, un officier a prélevé encore trois hommes, trente et une femmes et un jeune garçon de treize ans, pour les déporter dans le Nord. Le froid était intense ; aussi, le jour suivant, vingt-sept personnes sont-elles mortes.

Dès l'internement des Chaunois au Brouage, les Allemands se sont livrés dans la ville à un pillage effréné, enlevant les meubles, éventrant les coffres-forts, saccageant les églises ; et pendant quinze journées, ils ont procédé méthodiquement, par la mine et par l'incendie, à la destruction des maisons. Comme ils avaient relevé depuis deux mois les dimensions de toutes les caves, ils savaient d'une façon exacte quelle quantité d'explosifs leur était nécessaire pour exécuter leur œuvre infâme.

Il ne subsiste de l'Eglise Saint-Martin que des pans de mur. A Notre-Dame, atteinte en partie seulement par l'explosion, les trois troncs sont brisés et les traces des instruments ayant servi à l'effraction sont très apparentes. Les serrures des placards disposés parmi les boiseries du transept sont forcées. Dans la sacristie le désordre est indescriptible ; les armoires sont fracturées, les tiroirs ouverts, et les ornements sacerdotaux maculés couvrent le sol.

Le 20, l'ennemi, qui s'était retiré, a commencé, avec des batteries occupant les hauteurs de Rouy, à tirer sur le Brouage. Le bombardement s'est poursuivi pendant deux jours et demi, visant particulièrement l'institution Saint-Charles, dont les Allemands eux-mêmes avaient fait un asile pour les vieillards et les malades, et sur le toit de laquelle ils avaient peint d'énormes croix rouges. Quelques personnes ont été tuées et plusieurs autres blessées plus ou moins grièvement.

Même dans les villes et les villages qu'ils n'ont pas complètement rasés, les Allemands se sont acharnés à faire disparaître les usines et à ravager les exploitations agricoles. C'est ainsi, par exemple, qu'à Roye, où la bataille n'avait causé que des dégâts réparables, ils ont incendié les sucreries et organisé la ruine systématique de toutes les industries, en arrachant d'abord le bronze, le zinc, le plomb, le cuivre et le laiton, en enlevant ensuite les pièces mécaniques qui pouvaient avoir quelque valeur, en brisant enfin toutes les parties en fonte. C'est ainsi encore qu'à Ham, où ils ont fait sauter le beffroi et le château, ils ont anéanti par l'explosion les deux sucre-



ries Bocquet et Bernot, la distillerie de Sébastopol, la fabrique d'huile Dive et la brasserie Serré. Ils ont agi de même en bien d'autres endroits, notamment à Flavy-le-Martel et à Ourscamps, qui sont des modèles de dévastation. Presque partout, les arbres fruitiers, dans la campagne et dans les jardins, ont été abattus, profondément entaillés, ou écorcés de manière à les faire périr. Des files entières de grands peupliers, sciés à leur base, jonchent les champs le long des routes. Les abords des villages sont encombrés d'instruments agricoles irrémédiablement détériorés. Près de ce qui fut la gare de Flavy-le-Martel, nous avons vu un immense verger, entièrement sacragé, dans lequel étaient réunis en grande quantité des charrettes, des herses, des faucheuses, des moissonneuses, des râteaux mécaniques et des semoirs, rendus inutilisables et endommagés de telle sorte qu'ils ne pussent être réparés. Ça et là, un certain nombre de ces machines avaient été entassées sur des foyers d'incendie. Les roues en fer étaient faussées, les pignons et les engrenages fracassés, les parties en bois rongées par le feu.

Il suffit de regarder toutes ces ruines pour se rendre compte qu'elles n'ont pas été accumulées seulement dans un intérêt militaire et que le dessein de nuire en a été la cause essentielle. Le médecin militaire professeur Benneke a dit un jour à la sœur Saint-Romuald, supérieure de l'hospice de Noyon : « Vous n'avez pas voulu de la paix ; maintenant nous avons ordre de faire la guerre aux civils », et un sous-officier qui paraissait intelligent et instruit a tenu, à Guiscard, le propos suivant : « L'offre de paix de l'Allemagne ayant été repoussée la guerre va entrer dans une phase nouvelle. Désormais, nous ne respecterons plus rien ».

De telles paroles révèlent une bien misérable psychologie. Nulle part, en effet, nous n'avons remarqué, chez ceux qui viennent de supporter de si rudes épreuves, un indice de lassitude ou de découragement ; nous n'avons rencontré d'autre sentiment que l'exaltation patriotique et la volonté farouche d'obtenir, par la victoire, la réparation de tant de crimes.

Veuillez agréer, monsieur le président du conseil, l'assurance de notre respectueux dévouement.

Paris, le 12 avril 1917. — G. Payelle, président ; Armand Mollard, G. Maringer, Paillot, rapporteur.

NOTE. — *Adde* : G. Hanotaux, de l'Académie française : *Dans la région dévastée*, le Figaro, 17 avril 1917 (description des pays libérés) — *infra*, Faits et Informations : France (guerre allemande).

Cf. v<sup>o</sup> Crimes et délits, v<sup>o</sup> guerre, v<sup>o</sup> Occupation militaire, Clunet, Tables analytiques de 1915, 1916 et 1917.

V. Du traitement infligé aux hommes et aux choses en pays d'occupation, Clunet 1917 (prochaine livraison), avec le IX<sup>e</sup> rapport officiel de la Commission d'enquête.

L. D.

Pendant la Guerre, le *Journal du droit international* de CLUNET paraît par cahiers d'au moins quatre feuilles et à intervalles rapprochés.

Les volumes 1914, 1915, 1916, (41<sup>e</sup>, 42<sup>e</sup> et 43<sup>e</sup> années) avec tables sont en vente.

Plusieurs livraisons de 1917 (44<sup>e</sup> année) ont paru.

On s'abonne, à Paris chez MM. MARCHAL et GODDE, 27, place Dauphine, et chez les *principaux Libraires* de France et de l'Etranger.

Un an : FRANCE ET COLONIES : 22 francs.

LES AUTRES PAYS : 25 francs.

*Collection Complète* du Journal (rare), 43 vol. in-8<sup>o</sup> avec Tables Annuelles, 450 francs.

*Collection Économique* : les 20 derniers vol, et les 4 vol. de Tables Générales — Ensemble : les 24 vol. 200 fr.

Il reste peu de « Collections économiques ».



EN VENTE :

## TABLES GÉNÉRALES DE 1874 A 1905

*Augmentées de plusieurs Répertoires  
et de nombreux Documents concernant le droit international*

---

Les *Tables générales* des 30 années du « Clunet » (1874-1903) comprennent en outre la 31<sup>e</sup> année (1904), et la presque totalité de la 32<sup>e</sup> année (1905). Elles constituent le

### Répertoire pratique de droit international

le plus complet qui existe.

Les *Tables générales* du « Clunet » forment quatre très forts volumes in-8 (de plus de 1.000 pages chacun) d'une exécution typographique très soignée, avec couverture peau d'âne, et titre en deux couleurs ; elles se divisent en une série de quinze tables.

Le prix est de 100 francs l'ouvrage en 4 volumes de plus de 1.000 pages chacun (le port en sus : 10 francs) ; ils ne se vendent pas séparément. Abonnés : 80 francs.

MARCHAL ET GODDE, éditeurs, 27, place Dauphine, à Paris.

---

Pendant la Guerre, le *Journal du droit international* de CLUNET paraît par cahiers d'au moins quatre feuilles et à intervalles rapprochés.

Les volumes 1914, 1915, 1916. (41<sup>e</sup>, 42<sup>e</sup> et 43<sup>e</sup> années) avec tables sont en vente.

Plusieurs livraisons de 1917 (44<sup>e</sup> année) ont paru.

On s'abonne, à Paris chez MM. MARCHAL et GODDE, 27, place Dauphine, et chez les *principaux Libraires* de France et de l'Etranger.

Un an : FRANCE ET COLONIES : 22 francs.

LES AUTRES PAYS : 25 francs.

*Collection Complète* du Journal (rare), 43 vol. in-8° avec Tables Annuelles, 450 francs.

*Collection Économique* : les 20 derniers vol, et les 4 vol. de

*Tables Générales* — Ensemble : les 24 vol. 200 fr.

*Collections économiques* ».